

---

**COMMUNE DE BEUSTE**



# **PLAN LOCAL D'URBANISME**

---

## **PIECE 1 : RAPPORT DE PRESENTATION**

**NOVEMBRE 2006**  
**N° 3 14 0235**



**AGENCE DE PAU**

BUREAUX DE PAU : HELIOPARC - 2, AVENUE PIERRE ANGOT - 64053 PAU CEDEX 9 - TEL. 05 59 84 23 50 - FAX 05 59 84 30 24  
BUREAUX D'ANGLET : LES ARCS - BAT. II - 27 RUE DE PITOYS - ZONE DE MAIGNON - 64600 ANGLET - TEL. 05 59 31 41 56 - FAX 05 59 31 41 57

## SOMMAIRE

	Pages
<b>1. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE BEUSTE .....</b>	<b>1</b>
1.1. Situation géographique de la commune.....	1
1.2. Documents d'urbanisme.....	1
<b>2. DIAGNOSTIC GENERAL DE LA COMMUNE.....</b>	<b>2</b>
2.1. Prévisions démographiques .....	2
2.2. Prévisions immobilières.....	5
2.3. Prévisions économiques.....	7
2.4. Contexte urbain .....	11
2.5. Transports et déplacements.....	16
<b>3. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT.....</b>	<b>18</b>
3.1. Les caractéristiques physiques du territoire communal .....	18
3.2. Les caractéristiques naturelles du territoire communal.....	21
3.3. Les éléments du paysage.....	28
3.4. Milieu humain.....	34
<b>4. JUSTIFICATION DES CHOIX.....</b>	<b>37</b>
4.1. Choix retenus pour établir le PADD.....	37
4.2. Choix retenus pour la délimitation des zones.....	41
<b>5. EVALUATION DES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT ...</b>	<b>48</b>
5.1. Incidences sur l'environnement.....	48
5.2. Prise en compte de la préservation et de la mise en valeur de l'environnement.....	51

# 1. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE BEUSTE

## 1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE

Beuste est une commune rurale du piémont des Pyrénées, située au sud-est des Pyrénées Atlantiques. Le village est implanté en rive droite du gave de Pau dans la plaine de Nay, à 20 km de Pau. Il est traversé par la RD 212 en son centre (axe Assat – Bénéjacq) et par la RD938, voie reliant Pau à Lourdes, au sud de son territoire.

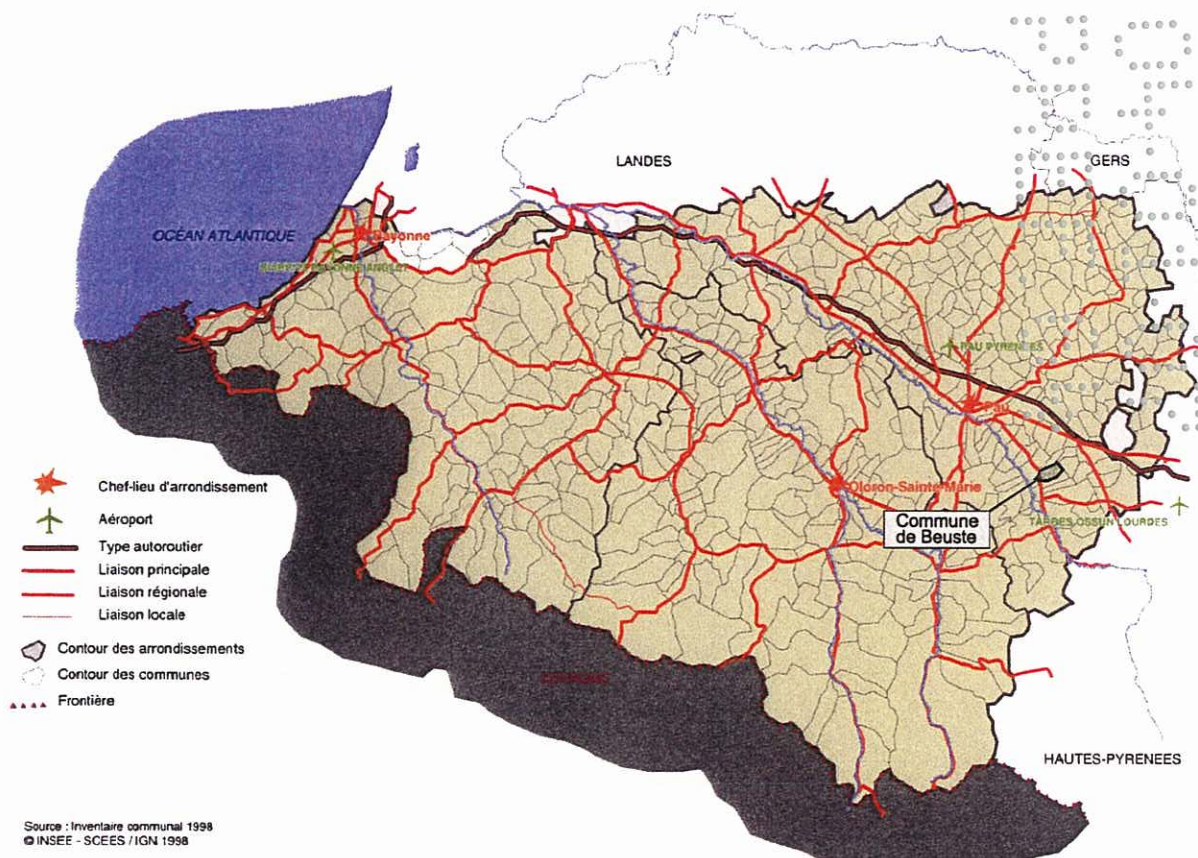
Avec une superficie de 584 hectares, son territoire se répartit entre :

- la plaine du Gave de Pau, dans laquelle est établi le bourg
- les coteaux boisés, au nord-est du territoire

Par ailleurs, la commune fait partie de la Communauté de Communes de la Vath Vielha et est intégrée dans le périmètre potentiel du schéma de cohérence territorial de l'agglomération paloise.

## 1.2. DOCUMENTS D'URBANISME

La commune a réalisé une carte communale en 1995, modifiée en 1997. Elle est aujourd'hui caduque au 18 mars 2001.



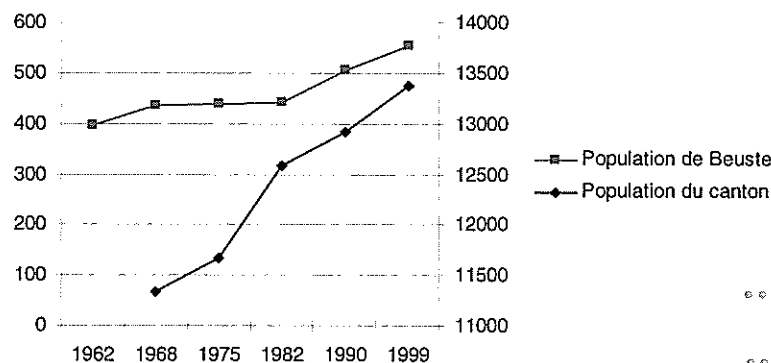
## 2. DIAGNOSTIC GENERAL DE LA COMMUNE

### 2.1. PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES

Lors du recensement général de la population (RGP) de 1999, la commune de Beuste comptait 553 habitants. Pour comparaison, les recensements précédents avaient donné les résultats suivants :

	1962	1968	1975	1982	1990	1999
Population de Beuste	395	436	440	442	505	553
Population du canton		11331	11664	12 582	12 918	13 374

Evolution de la population communale et cantonale depuis 1962



Une évaluation de la population de Beuste en 2005 montre une légère évolution : 570 habitants environ. Deux facteurs ont freiné la croissance :

- une desserte AEP insuffisante là où se trouvent les disponibilités foncières,
- une rétention foncière dans les espaces interstitiels du bâti ancien.

On remarque qu'en 20 ans, entre 1982 et 2005, la commune a gagné plus de 120 habitants, soit une augmentation de 30 %. Le phénomène n'est pas propre à la commune puisqu'on le recense également à l'échelle du canton de Nay-est.

Toutefois par comparaison avec certaines communes voisines, la croissance de Beuste au cours des 6 dernières années a été plus modérée (moins de 1% à Beuste, de l'ordre de 2,5 à 3 % à Bordes et Angaïs par exemple).

#### UN SOLDE NATUREL ET MIGRATOIRE POSITIF

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
<b>Solde naturel</b> (variation annuelle)	-0,03%	+0,29%	+0,55%
<b>Solde migratoire</b> (variation annuelle)	+0,10%	+1,39%	+0,46%
<b>Variation totale</b> (variation annuelle)	+0,06%	+1,68%	+1,01%

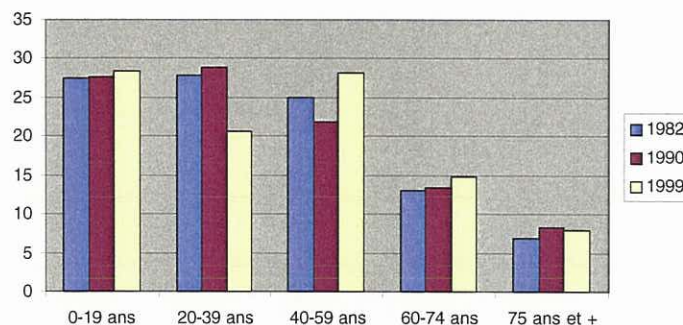
On remarque que le solde naturel, comme le solde migratoire, est positif. Il y a augmentation du solde naturel entre 1982 et 1999. Parallèlement le solde migratoire, bien que toujours positif, montre une légère baisse sur la même période.

#### UNE POPULATION JEUNE

On peut dire que la population de Beuste est une population jeune du fait :

- de l'augmentation des 0-19 ans, c'est la tranche d'âge la plus représentée,
- d'une proportion de plus de 60 ans fixe.

Evolution de la structure par âge de la population communale (en pourcentage)



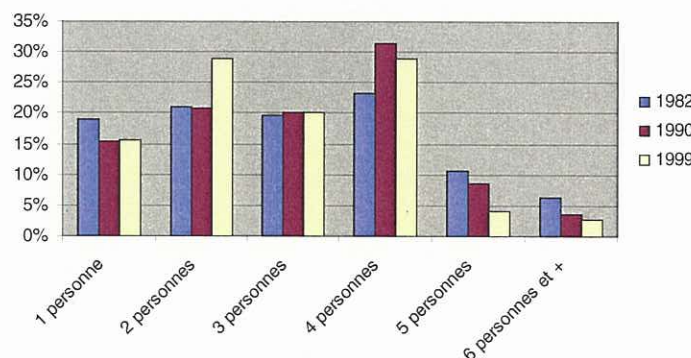
Le phénomène de vieillissement de la population, dû à l'allongement de la durée de vie, est peu marqué sur la commune.

Si on compare avec les populations cantonales et départementales, on remarque clairement la "jeunesse" de la population communale.

#### UNE POPULATION FAMILIALE

En 1990, la taille moyenne des ménages était de 3,1 ; en 1999, elle est de 2,35. On a donc une diminution liée en partie au phénomène de décohabitation.

Evolution de la taille des ménages



En 2005, on ne dispose pas de données précises pour calculer la taille moyenne des ménages. Il semble toutefois que la tendance à la diminution de la taille des ménages se poursuive avec cependant des disparités selon les quartiers :

- dans l'habitat ancien, les familles de 1 à 2 personnes sont majoritaires,
- dans les quartiers plus récents, les ménages de plus de 2 personnes sont majoritaires.

Si l'on compare ces données avec les données cantonales, on remarque que la population de Beuste est plus familiale que celle du canton.

## TENDANCES GENERALES

---

L'analyse des données démographiques permet de définir des tendances qui, ensuite, serviront de base à l'élaboration des prévisions d'évolution.

Ainsi sur la commune on constate :

- une population jeune, avec un taux de 0-19 ans en augmentation, ce qui va induire des besoins (équipements, transports, etc.),
- un dynamisme démographique certain comme en témoigne l'évolution du solde naturel,
- une commune attractive, mais qui n'a pu satisfaire une demande en terrains à bâtir au cours des dernières années en raison de l'insuffisance d'alimentation en eau potable des quartiers ouest et de rétention foncière dans le bourg.

## PREVISIONS D'EVOLUTION

---

Beuste est une commune rurale, de la plaine de Nay située à proximité d'un axe de communication très emprunté (RD 938). Elle a connu un apport de population depuis une vingtaine d'années, avec un ralentissement au cours des 5 dernières années.

Les élus souhaitent dynamiser la démographie et se sont fixés des objectifs d'accueil de 125 à 150 personnes au cours des prochaines années (horizon 2016) : croissance de l'ordre de 2% par an.

Ces objectifs restent toutefois inférieurs aux taux de croissance enregistrés sur Bordes et Angaïs (2,5 à 3%) entre 1999 et 2005.



## 2.2. PREVISIONS IMMOBILIERES

### ☛ UNE COMMUNE ESSENTIELLEMENT RESIDENTIELLE

Il s'agit d'un parc relativement récent, près de la moitié des constructions (44%) ont moins de 25 ans. L'habitat à Beuste se caractérise par :

- 95% de résidences principales,
- 4% de résidences secondaires,
- 1% de logements vacants.

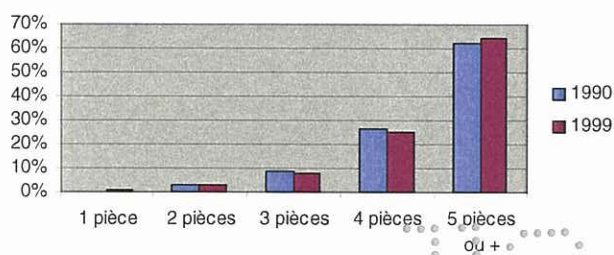
Les résidences principales de la commune sont majoritairement spacieuses et possèdent un bon niveau de confort. L'habitat se répartit principalement dans le bourg situé au centre du territoire communal, et à Batbielle (quartier du sud de la commune)

Les résidences principales sont en majorité des maisons individuelles (à 98%). Il n'y a pas de logements collectifs sur la commune. Beuste est une commune essentiellement résidentielle.

### ☛ UNE MAJORITE DE GRANDS LOGEMENTS

On peut remarquer que la répartition des logements par la taille évolue peu avec une prédominance de grands logements, 89% des logements ont 4 pièces ou plus.

Evolution de la taille des logements



### ☛ UNE AUGMENTATION DU PARC DE LOGEMENTS LIEE AUX RESIDENCES PRINCIPALES.

Le parc de logements a augmenté depuis 1990 (19 unités), soit une évolution de 10,3%.

### ☛ UN RYTHME DE CONSTRUCTION QUI AUGMENTE SENSIBLEMENT

Le rythme de construction a été en moyenne de 2 par an jusqu'en 2000. Au cours des dernières années, il s'accroît sensiblement (3 par an pour de l'habitat). Toutefois ce rythme de construction n'est pas significatif de la demande en logements sur la commune qui en l'absence de document d'urbanisme a peu d'offre en terrain à bâtir.

Il s'agit exclusivement de constructions à vocation de résidences principales.

### ☛ UNE MAJORITE DE PROPRIETAIRE

En 1999 on compte sur la commune :

- 80,4% de propriétaires,
- 12,9% de locataires,
- 6,7% de personnes logées gratuitement.

On enregistre actuellement une demande non satisfaite en logements locatifs, constituant un frein à l'établissement de nouvelles populations sur le territoire communal.

### TENDANCES GENERALES

---

Au vu des données du diagnostic, plusieurs éléments permettent de caractériser le parc de logements de Beuste :

- Beuste est une commune résidentielle, comme en témoigne la proposition de résidences principales,
- on remarque une réappropriation et une transformation du bâti existant (logements vacants) en résidences principales,
- l'offre en logements est peu diversifiée : on a une majorité de grands logements (4 pièces et plus), le locatif reste stable, en deçà de ce qui est observé au niveau du canton.

### PREVISIONS D'EVOLUTION

---

La mise en œuvre du PLU, avec notamment la structuration des zones à urbaniser apportera un nouveau potentiel en offre en terrain à bâtir. Le rythme de construction devrait augmenter à Beuste (5 à 6 constructions par an).

L'accroissement du parc de logement concernera pour l'essentiel des résidences principales en constructions individuelles. Des efforts en faveur du locatif devraient être toutefois engagés par la commune en partenariat avec les organismes compétents locaux.

Ainsi Beuste devrait voir son parc de logement s'accroître de 50 à 60 logements d'ici 2015, avec un taux d'occupation moyen de 2,5.





## 2.3. PREVISIONS ECONOMIQUES

### 2.3.1. LA POPULATION ACTIVE

La population active de Beuste comptait 233 personnes en 1999, dont 216 ayant un emploi. Celle-ci augmente suivant la tendance d'évolution de la population totale.

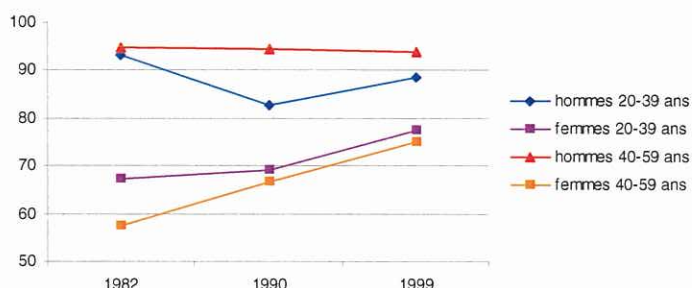
La population active de Beuste représente dans la population totale de la commune :

	1982	1990	1999
Part de la population active	44,1%	42%	42,1%

On remarque ainsi que la part des actifs a sensiblement diminué en 20 ans.

Parallèlement, le taux d'activité est en hausse : 78,1% en 1982, 83,7% en 1999.

Evolution du taux d'activité des actifs ayant un emploi



En 1999, 111 emplois sont offerts sur la commune, dont 35 (soit 1/3) sont occupés par des actifs de Beuste.

### 2.3.2. L'AGRICULTURE

L'activité agricole occupe 60% du territoire soit 349 hectares. Les zones d'exploitations sont réparties dans la plaine. Le système de production à Beuste repose essentiellement sur la culture des céréales (maïs principalement) et l'élevage. L'essentiel des sièges d'exploitations sont localisés dans le centre-bourg.

	1979	1988	2000	Evolution 1979-2000
Superficie agricole utile (ha)	445	470	513	+ 15%
Nombre d'exploitation				
- exploitations professionnelles	17	12	8	- 53%
- total	37	25	18	- 51%
Taille moyenne des exploitations				
- exploitations professionnelles	21	29	48	+ 130 %
- total	12	19	28	+ 133 %
Pourcentage terres labourables	76 %	79 %	93 %	+ 17 %
Pourcentage superficie toujours en herbe	24 %	21 %	7 %	- 17 %

(Source RGA)

Les données de cadrage du RGA (Recensement Général Agricole) font ressortir une agriculture en mutation avec :

- une augmentation de la superficie agricole utile depuis 1979,
- une diminution du nombre d'exploitations,
- une augmentation de la taille moyenne des exploitations,
- une prédominance de la céréaliculture sur l'élevage.

#### ☛ AGE DES AGRICULTEURS

On constate un certain rajeunissement des agriculteurs avec toutefois un nombre stable d'agriculteurs de moins de 40 ans : en 1979, 57 % des agriculteurs avaient moins de 55 ans, ils sont 66 % en 2000.

#### ☛ EVOLUTION DES EXPLOITATIONS ET DES OUTILS DE PRODUCTION

Nous l'avons vu, le nombre d'exploitations a diminué depuis 1979, alors que parallèlement, la superficie moyenne des exploitations ainsi que la SAU totale augmente. Par ailleurs, la majeure partie de la SAU aujourd'hui est consacrée à la céréaliculture.

Bien que les effectifs des cheptels aient chuté depuis 1979, l'élevage constitue une activité relativement importante sur la commune.

L'intensification de l'activité céréale est également visible au travers de l'augmentation de la superficie irriguée (+ 163 % entre 1988 et 2000).

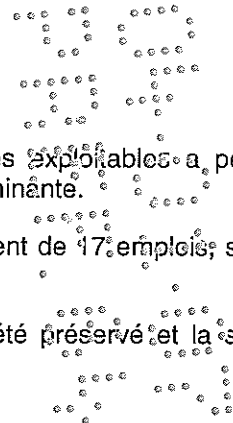
#### ☛ TENDANCES

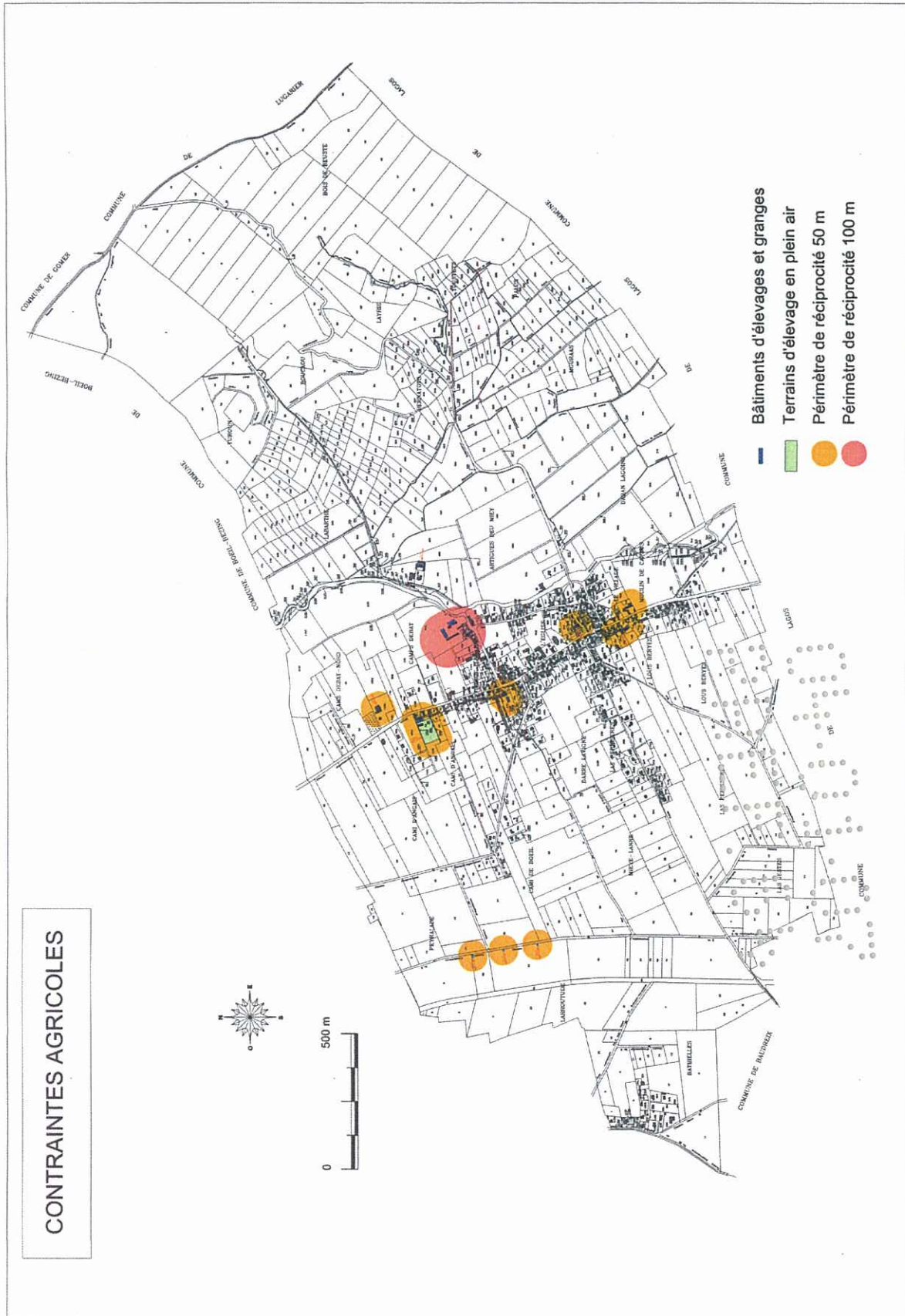
Lors de la réalisation de la RD 938, un remembrement des terres exploitables a permis de maintenir une activité agricole (maïsiculture, élevage) qui reste prédominante.

D'un point de vue économique, l'activité agricole représente l'équivalent de 17 emplois, soit 15 % des emplois offerts sur la commune.

Si le nombre d'exploitants tend à diminuer, l'outil de production a été préservé et la superficie agricole utile est stable.

Les secteurs en mutation urbaine restent au contact du bourg.





### 2.3.3. L'ACTIVITE SECONDAIRE ET TERTIAIRE

Hormis l'activité agricole, Beuste compte plusieurs entreprises installées sur son territoire. Elle ne dispose pas d'une zone d'activité, les activités sont ainsi réparties dans le bourg, intégrées dans le tissu urbain.

A une activité artisanale traditionnelle s'ajoute une importante activité agroalimentaire au travers principalement de l'entreprise Biraben qui offre de nombreux emplois de proximité (on recense en effet plus de 110 emplois sur la commune). Les activités présentes dans le centre génèrent toutefois quelques nuisances : bruit, odeur et insécurité dus au trafic de poids lourds.

15 entreprises sont recensées sur la commune en 2003.

	Activités
Lassus Menot J.C.	Revêtement sol et murs
SARL Pécoste	Fabrication de meubles
SA Routière Marin	Construction de chaussées
Delpont Harramberry Jean	Représentant libre
Vierge Alain	Menuiserie
SARL Confit Développement	Commerce de gros
Faurdessus Maurice et Louis	Terrassements
SARL Didier Carrère	Transports
SARL Badet	Maçonnerie générale
SARL Béarn Gourmand	Commerce alimentation
SA Biraben	Préparation industrielle
Marques de Segueiras Bramao	Autres commerces de gros
SARL de La Ribère	Commerces de gros animaux
Minvielle Lavigne Gaston	Locations autres bien immobilières
Lagahe Denis	Peintre bâtiment

Il faut noter que le nombre d'entreprises (artisans) a augmenté sur les dernières années.

La commune ne dispose d'aucun commerce de proximité. Les commerces et services se trouvent dans l'agglomération nayaise.

#### ■ TENDANCES

La mise en place de la TPU sur la Communauté de Communes dont Beuste fait partie va rendre moins vitale la nécessité d'aménager une zone industrielle. Il ne faut plus aujourd'hui considérer le développement économique à l'échelle communale mais à celle de la communauté de communes (*Vath Vielha*).

Enjeux	Besoins
la cohabitation entre l'habitat et les activités (nuisances olfactives, sonores, insécurité routière)	
l'équilibre entre le bon maintien de l'activité agricole et l'extension de l'urbanisation	préserver le tissu rural et permettre aux jeunes agriculteurs d'exercer leurs activités
le maintien des activités économiques de la commune (agriculture, artisanat, activité agroalimentaire)	préserver l'outil de production du monde agricole favoriser l'implantation de commerces de proximité

## 2.4. CONTEXTE URBAIN

### 2.4.1. MORPHOLOGIE URBAINE

Le village de Beuste s'inscrit dans l'entité géographique de la plaine de Nay. L'organisation originelle de cet espace se caractérise par un habitat groupé en gros village et des quartiers de culture d'où arbres et constructions étaient bannis.

L'implantation du bâti s'est réalisée selon le modèle urbain du "village – rue", le long de la RD 212 (voir reliant Assat à Bénéjacq). Dans ce vaste espace agricole, les fermes étaient regroupées dans le bourg, l'habitat épars étant inexistant.

Le groupement de l'habitat n'est cependant pas en ordre serré, avec des maisons jointives comme cela est habituel dans les vallées voisines ; chaque ferme a sa cour, elle sépare les bâtiments.

L'urbanisation se répartit en deux entités urbaines : le bourg et le quartier Batbielle.

#### LE BOURG



Beuste dispose d'un bourg compact, situé au cœur de son territoire.

L'urbanisation s'est développée autour de l'église (détruite aujourd'hui, l'église actuelle date du 19<sup>ème</sup> siècle) à l'est de la RD 212, puis le long de cet axe. Elle se compose principalement de corps de fermes béarnaises caractérisées par leur forme en L.

L'implantation du bâti s'est réalisée de façon homogène : l'alignement est marqué par un pignon accompagné d'un mur (2 mètres de hauteur généralement) qui délimite la propriété.

Le paysage urbain se caractérise alors par une succession d'éléments que sont pignon de bâtiment, mur dans tout le centre ancien. Cet enchaînement d'éléments produit un "effet couloir" lorsque l'on traverse le village.

On ne perçoit que ce qui est en bordure de voie. Cela accentue l'effet de densité des constructions et donne également une impression de continuité urbaine.

Le développement de l'urbanisation a été structuré par :

- les voies de communication : on remarque un développement de l'habitat pavillonnaire le long des rues perpendiculaires à la RD 212.
- le Lagoin : traditionnellement, on a eu un développement de l'urbanisation qui s'est effectué entre la route départementale et le Lagoin (mouvement vers l'est).  
La zone inondable du Lagoin contraint aujourd'hui l'urbanisation sur sa rive gauche.

Aujourd'hui, le développement s'opère vers l'ouest, l'espace situé de part et d'autre de la rue des cimes et de la rue des cerisiers est aujourd'hui construit.

Le secteur situé entre ces deux rues est donc un espace en mutation, à vocation agricole aujourd'hui mais qui sera urbain à terme.

Dans les secteurs d'extension de l'urbanisation, le bâti est implanté en retrait de la voie publique, l'alignement étant marqué par un muret ou une haie végétalisée.

La sensation de continuité urbaine est moindre que dans le secteur ancien. Le bâti récent présente un cadre plus aéré que l'ancien.

#### ☛ LE QUARTIER BATBIELLE

A l'ouest de la voie rapide (RD 938) se trouve le quartier Batbielle, construit dans les années 1980. Il a été réalisé en continuité avec les extensions urbaines de Boeil-Bezing. Ce quartier présente alors peu de liens avec le bourg de Beuste du fait de son éloignement.

## 2.4.2. FONCTIONNEMENT URBAIN

Beuste a une fonction essentiellement résidentielle et agricole. L'urbanisation reste concentrée dans le bourg et dans le quartier Batbielle.

La commune compte quelques équipements publics (mairie, école, église).



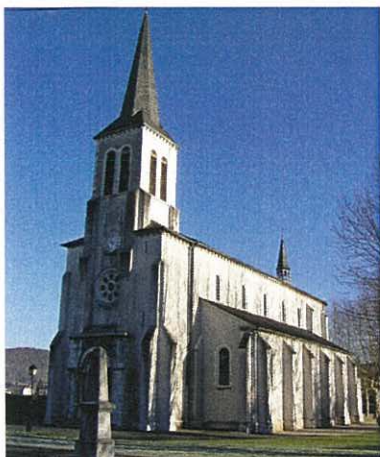
#### ☛ LES ESPACES ET EQUIPEMENTS PUBLICS



Les espaces publics correspondent aux espaces qui ne sont pas privés. Il s'agit principalement des rues et des places.

A Beuste, le mode d'implantation du bâti a conduit à la création de rues étroites, les places correspondant seulement à des espaces laissés libre par les constructions.

Il n'existe pas de place "centrale" à Beuste.



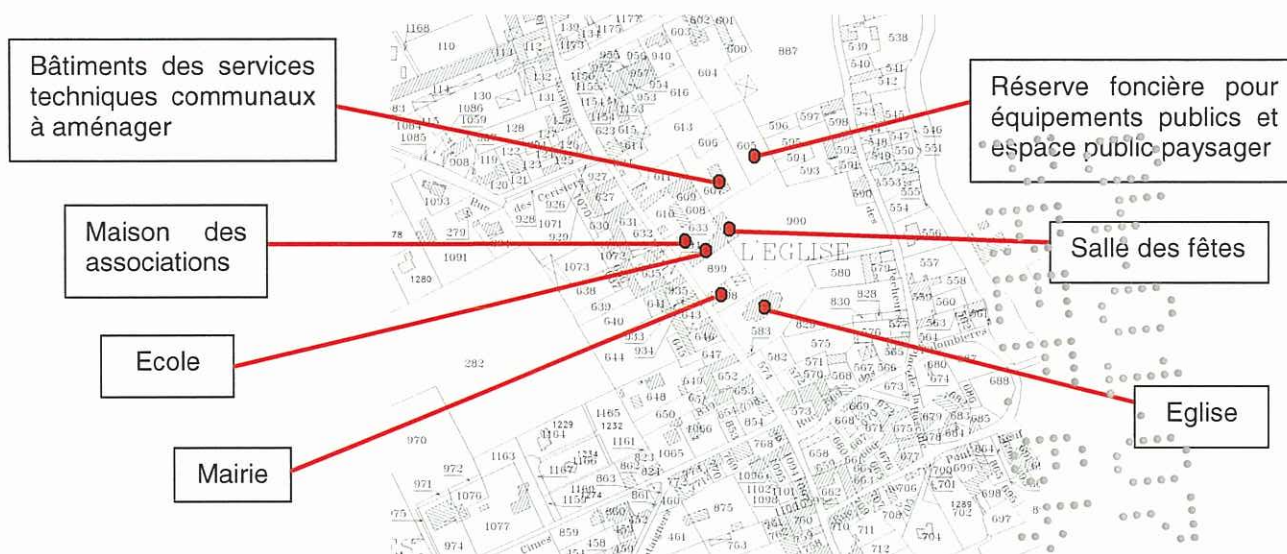
L'église de Beuste



La mairie de Beuste

L'espace de centralité se situe au niveau de l'église. On y trouve de nombreux équipements publics : la mairie, l'école, les équipements sportifs, la salle des fêtes, la maison des associations, les terrains de jeux. Il s'agit d'un lieu de convergence de la population.

#### Localisation des équipements publics



Les rues constituent donc la majorité des espaces publics de la commune.

La rue de la Ribère (RD 212) correspond à la principale voie d'entrée et d'accès au bourg de Beuste. Elle est aujourd'hui uniquement empruntée par les véhicules et le piéton n'y a plus sa place.

Les autres rues sont également des rues étroites disposant d'une largeur ne permettant que le passage de deux véhicules.

L'étroitesse des rues conduit également à l'absence de trottoirs.

➤ ACCESSIBILITE ET STATIONNEMENT



L'organisation urbaine du centre ancien induit certains dysfonctionnements qui nuisent à la fréquentation du bourg :

- les rues étroites permettent le passage de deux véhicules, avec difficulté s'il s'agit de poids lourds, certains carrefours ne sont pas empruntables,
- on recense un manque de liaisons (piétonnes notamment) entre les différents secteurs du bourg,
- il existe peu d'espaces de stationnements ; le stationnement sur l'espace public (RD 212 autres rues) prenant un caractère dangereux,
- il n'y a pas de trottoirs,
- des ralentisseurs ont été mis en place rue de la Ribère afin de le sécuriser. Il en résulte des nuisances sonores pour les riverains. Aucun passage pour piétons n'est défini dans le centre bourg,
- par ailleurs, la signalétique (indication des directions mais également informations sur les divers équipements et services) est faible dans le bourg.

Le réseau viaire, tel qu'il est à l'heure actuelle, n'est pas vraiment adapté au trafic qu'il supporte (trafic de transit et de desserte).

L'accessibilité au centre ancien n'est donc pas aisée, ni pour les résidents, ni pour les personnes de passage.

Aujourd'hui, les quartiers récents Las Perissanes, rue des Cerisiers et rue de Croix de Miroit sont particulièrement concernés par ces dysfonctionnements.

Une voie transversale parallèle à la rue centrale permettrait d'améliorer les déplacements vers l'extérieur de la commune.



## ENJEUX DU DEVELOPPEMENT URBAIN

### LES ATOUTS DU SITE

- une organisation urbaine typique des villages de la plaine de Nay (village-rue),
- un patrimoine, architectural et traditionnel caractéristique riche, qui doit être préservé et valorisé (Eglise de Beuste, Moulin Camy et Barbé),
- un style architectural à encourager dans les secteurs d'urbanisation future afin d'intégrer ces espaces au paysage et tissu urbain existants,
- un patrimoine bâti à préserver,
- une concentration de l'habitat à l'intérieur des panneaux de l'agglomération (absence de mitage).

### CONTRAINTES DU DEVELOPPEMENT URBAIN

- un développement de l'urbanisation qui s'est réalisé en doigt de gant le long des axes de communication (rue des Cerisiers, rue des Cimes, Rue de la Croix de Mirot)
- des constructions récentes à l'architecture hétérogènes qui s'intègrent parfois difficilement dans le tissu urbain existant,
- des difficultés de stationnement et de circulation dans le centre de Beuste liées à l'étroitesse des rues,
- un manque de signalétique qui nuit à une "lecture" claire du centre-bourg.

### TENDANCES

L'urbanisation reste circonscrite aux abords du bourg, il n'y a pas eu de développement de l'habitat mité dans la plaine agricole. Toutefois, le développement urbain de ces dernières années s'est réalisé linéairement (notamment le long de la rue des Cerisiers).

L'extension urbaine semble se dessiner à l'ouest du bourg.

La place de la Bascule mériterait d'être mieux valorisée afin de constituer un véritable espace central.



### ENJEUX ET BESOINS

#### Enjeux

préserver le paysage urbain du village

faciliter les déplacements dans le centre-bourg et les échanges avec l'extérieur

#### Besoins

intégrer l'urbanisation future au tissu urbain existant

éviter l'urbanisation linéaire

structurer l'extension de l'urbanisation en confortement de l'existant (création de nouvelles voiries)

améliorer la signalétique, les conditions de circulation, de stationnement et d'accessibilité au centre de Beuste

## 2.5. TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

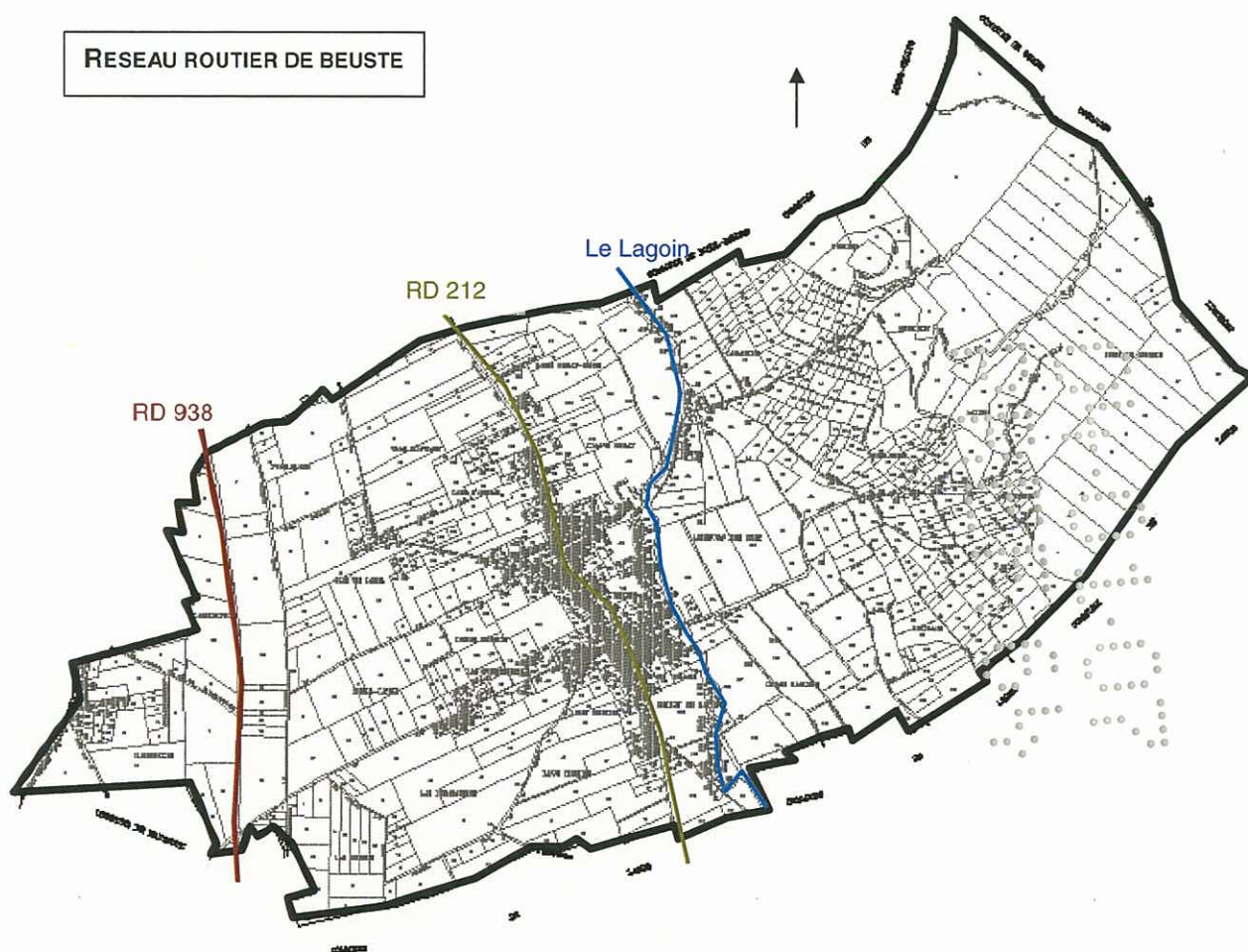
### 2.5.1. VOIRIE

La commune de Beuste est distante de 20 km de Pau avec un accès facilité par la RD 938.

Le territoire communal est traversé par deux routes départementales :

- la RD 212, reliant Assat à Bénéjacq et traversant le centre bourg,
- la RD 938, reliant Pau à Lourdes et traversant le sud du territoire.

Cette voie est classée à grande circulation. Plusieurs voies communales permettent la déserte du territoire ainsi que la liaison avec certaines communes voisines.

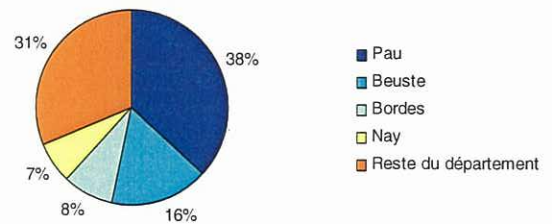


### 2.5.2. LES DEPLACEMENTS DOMICILE-TRAVAIL

Compte tenu de la faiblesse en desserte du territoire la majorité de déplacements se fait par la route. En 1999, les actifs de Beuste travaillent prioritairement sur :

Lieu de destination des actifs de Beuste

- Pau (80 personnes)
- Beuste (35 personnes)
- Bordes (18 personnes)
- Nay (15 personnes)



et ponctuellement sur le reste du département.

On remarque que de moins en moins d'habitants de Beuste travaillent dans la commune :

- en 1982, ils étaient 40 %,
- en 1999, ils sont 16 %.

☛ **MODE DE TRANSPORT UTILISE**

On remarque qu'au départ de Beuste, on a une majorité de déplacements uni-modal : un seul mode de transport est utilisé dans 80 % des cas. Parallèlement, le moyen de transport le plus fréquemment utilisé est la voiture dans 85 % des cas. Seulement 6 personnes utilisent les transports en commun, ce à destination de Bordes (ramassage par car des employés de Turboméca).

**ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS ET DES DEPLACEMENTS**

**Enjeux**

la sécurisation des déplacements pour les piétons comme pour les automobilistes sur la RD 212

adapter les réseaux au développement de l'urbanisation

faire évoluer son cadre de vie (pour tenir compte de l'évolution démographique)

**Besoins**

organiser les déplacements au centre-bourg, notamment pour la circulation des piétons

améliorer la signalétique, notamment pour le transport des poids lourds

créer des cheminements piétonniers dans le centre, avec les nouveaux secteurs à urbaniser afin de tisser un "lien" urbain entre les deux zones

renforcer le potentiel d'équipements (réseaux AEP, gaz pour le quartier Batbielle)

créer des espaces et structures de loisirs pour les jeunes et les adolescents

créer une voie transversale interceptant rue des Cimes, rue de Croix de Miroir, rue des Cerisiers via la RD 839 et la RD 838

### 3. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

#### 3.1. LES CARACTERISTIQUES PHYSIQUES DU TERRITOIRE COMMUNAL

##### 3.1.1. LE RELIEF

Située dans la plaine de Nay, au sud-est de l'agglomération paloise, la commune de Beuste s'inscrit dans un paysage de plaine, traversée à l'est par le Lagoin.

Le relief décroît d'est en ouest. Le point culminant (364 m) se situe sur la limite communale matérialisée par le chemin Henry IV (haut du coteau). Le bourg se trouve à une altitude d'environ 240 m.

Le territoire présente deux entités physiques distinctes :

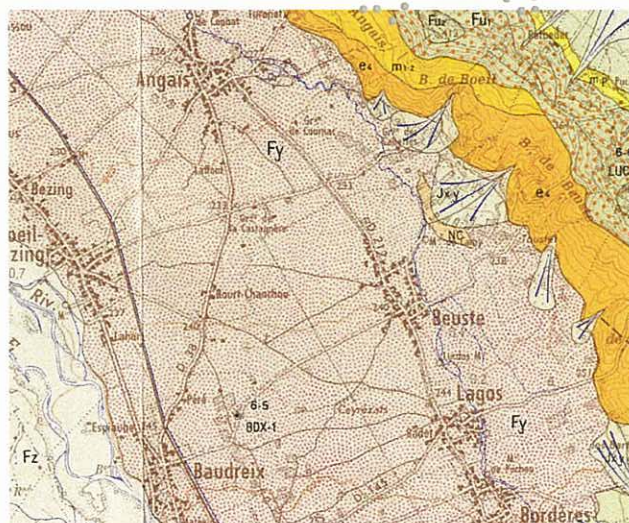
- La plaine du gave de Pau  
La quasi-totalité du territoire communal s'inscrit dans cette entité, du quartier Batbielle aux pieds du coteau. La plaine est traversée, du nord au sud, par le Lagoin.
- Le coteau  
En rive droite du Lagoin, le coteau représente le relief majeur de la commune. Il présente un dénivelé de 120 m.

##### 3.1.2. LA GEOLOGIE

Le territoire communal est marqué par un système de terrasses alluviales.

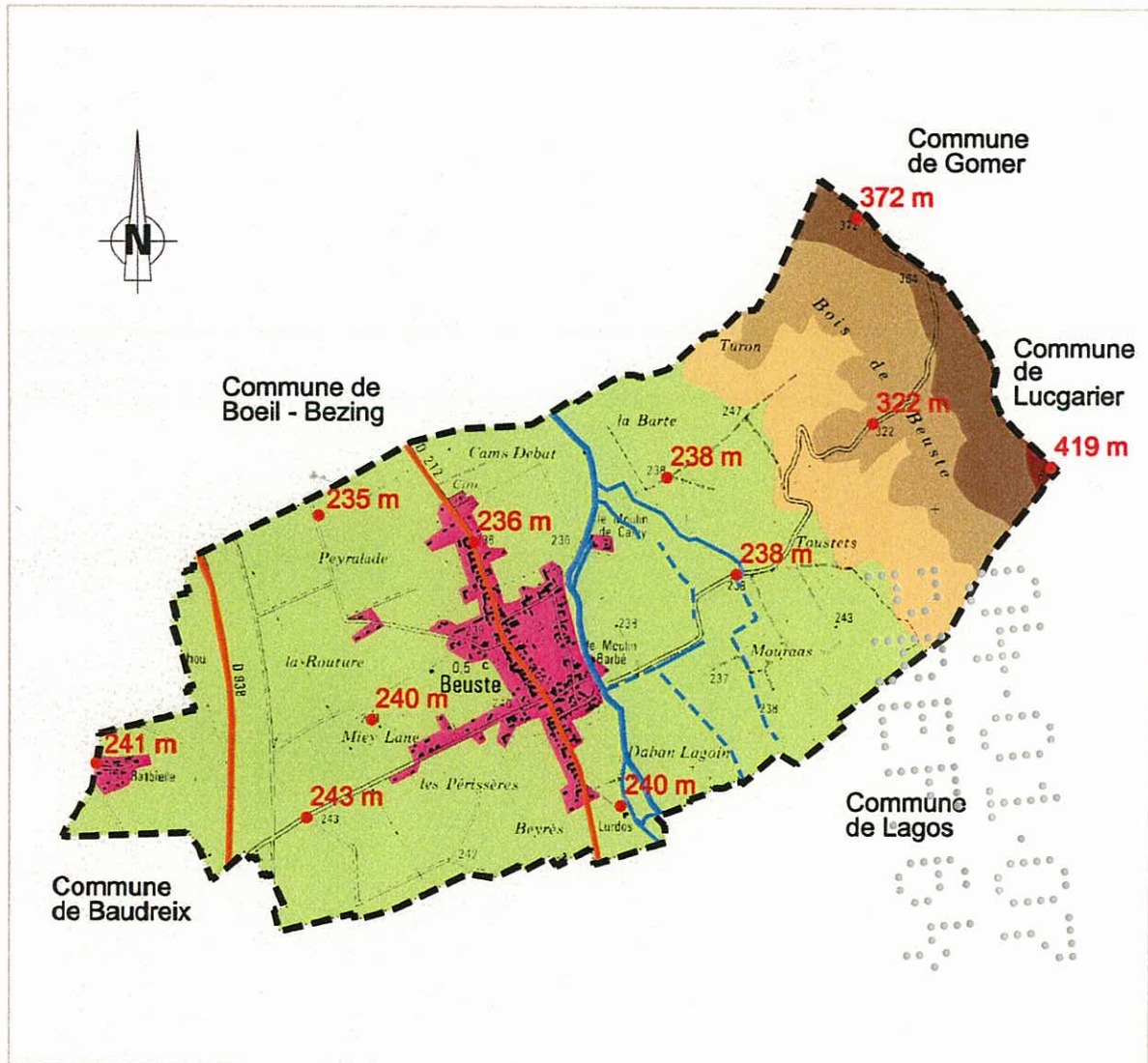
Les cours d'eau ont entraîné l'érosion des versants et le dépôt de sédiments. La présence du gave de Pau à l'ouest du territoire communal explique que la majeure partie de celui-ci soit constitué d'alluvions grossières et de lentilles de sable (nappe de bordes).

La formation des collines au nord de la plaine du Gave résulte de l'action des glaciers dans les Pyrénées pendant tout le quaternaire (1,8 millions d'années à 10 000 ans avant notre ère).



COMMUNE DE BEUSTE  
CARTE DU MILIEU PHYSIQUE

Echelle : 1/25 000



- Limite commune
- Cours d'eau permanent
- - - Cours d'eau temporaire
- Route départementale
- Zone urbanisée

- Altitudes (NGF)
- < 250
  - 250 - 300
  - 300 - 350
  - 350 - 400
  - > 400

536 m Altitude ( m NGF )

Les principales formations géologiques de l'espace communal sont les suivantes :

- Fy, la nappe de Bordes, individualisée dans la vallée actuelle du Gave de Pau, est constitué par le cortège classique des galets pyrénéens (quartzites en majorité, granites sains, quartz, schistes métamorphiques, calcaires et roches volcaniques plus rarement) rassemblés dans une matrice très sableuse.
- Jx-y, les cônes de déjection, situés en pied de coteau constitués par des galets et des quartzites. La matrice est argilo-sableuse.
- e<sub>4</sub>, les sables de Baliros. Il s'agit de sables siliceux à faible matrice argileuse,
- Fu<sub>1</sub>, la nappe du Camp de Ger, très mal individualisée d'un point de vue morphologique, est composée de galets de quartzites.

D'un point de vue hydrogéologique, les seules ressources intéressantes se situent dans la terrasse wurmienne du Gave de Pau, à laquelle appartient la nappe de Bordes. Elles sont capables de constituer un réservoir correctement alimenté, ayant de bonnes caractéristiques hydrodynamiques.

Les sables de Baliros (ou sables "sous molassiques") contiennent également une nappe. Mais son exploitation nécessite l'exécution de forages relativement profonds.

Par ailleurs, la commune est classée en zone de sismicité II selon le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 relatif à la prévention du risque sismique, c'est-à-dire zone de sismicité moyenne.

### 3.1.3. LE CLIMAT

L'influence océanique, caractérisée par la douceur et l'humidité, prédomine sur le territoire communal. La station météorologique de Pau-Uzein indique les données suivantes :

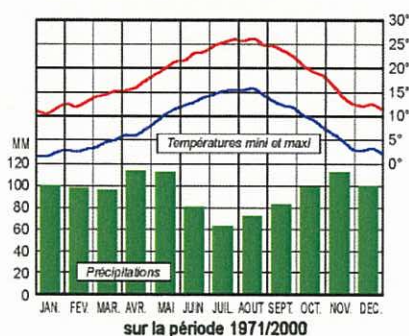
- la température moyenne est de 24°C en été et de 11,2°C en hiver. Elle atteint un maximum de 26°C en juillet / août et un minimum de 2°C en janvier.
- les précipitations sont un peu élevées avec une moyenne de 1200 mm dans l'année. Elles atteignent des maximums en avril-mai, avant un été sec et un minima en juillet.

Les précipitations moyennes mensuelles sont dans l'ensemble supérieures à 80 mm (hormis juillet et août où elles sont inférieures).

Les vents d'ouest sont prédominants.

#### LE CLIMAT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Normales de températures et de précipitations  
à Uzein - Aéroport de Pau-Pyrénées



### 3.1.4. LE RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Il est composé, pour l'essentiel, du Lagoin, situé en bordure est du centre-bourg. Celui-ci prend sa source sur la commune de Saint-Vincent à 410 m d'altitude et se jette dans le Gave de Pau à hauteur de Bizanos (agglomération paloise).

Le ruisseau possède plusieurs affluents qui permettent, entre autre, l'irrigation de l'espace agricole.

Recalibré sur une grosse partie de son cours il y a une vingtaine d'années, il est réalimenté en partie par le canal du Lagoin, en amont, à hauteur de Coaraze.

La rivière est accompagnée sur tout son parcours d'une ripisylve marquée principalement par des arbres de hautes tiges (frênes - peupliers).

Le réseau hydrographique de la commune (Lagoin et affluents) est concentré à l'est de la RD 212.

Le Plan de Préventions des Risques d'Inondations de la vallée sur le Lagoin a été approuvé le 12 octobre 2005.

### 3.1.5. QUALITE DES EAUX

D'après l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, le Lagoin est classé en catégorie 1B, ce qui correspond à une bonne qualité du cours d'eau.

Les pollutions éventuelles sont dues aux différents rejets produits soient par l'assainissement autonome exercé par les habitants, soit par les activités agricoles, artisanales et industrielles.

## 3.2. LES CARACTERISTIQUES NATURELLES DU TERRITOIRE COMMUNAL

### 3.2.1. LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

La commune de Beuste est caractérisée par un paysage rural de plaine agricole et de coteaux boisés. L'intense activité agricole qui s'y est développée a fortement façonné le territoire.

#### ▣ LES MILIEUX AQUATIQUES



Le territoire communal est traversé par le Lagoin et ses affluents dans sa partie est.

La ripisylve du Lagoin est peu dense avec des espèces telles que le peuplier, planté de part et d'autre du ruisseau, le frêne, le saule blanc, le carex penché et la basalmine de l'Himalaya.

Les peupliers, arbres de haute tige, permettent de repérer le Lagoin dans le paysage.



Ses affluents, sont encadrés par une végétation irrégulière, plutôt basse.

La ripisylve de l'Arriou Lanot est ainsi dominée par la Balsamine de l'Himalaya, espèce exotique envahissante qui prolifère au dépend de la végétation indigène. Les chênes et les frênes sont toutefois très présents en rive gauche.

La ripisylve est un élément très important qui possède plusieurs fonctions :

- maintien et protection des berges,
- régulation des écoulement fluviaux et prévention des inondations,
- effets sur la qualité de l'eau :
  - en filtrant les apports du bassin versant (excédents d'engrais et autres produits phytosanitaires),
  - en filtrant les échanges entre la rivière et la nappe alluviale,
- fonction écologique : la ripisylve assure la présence d'une faune et d'une flore variée. Elle constitue un abri, une zone de reproduction, une source d'alimentation, etc.,
- impact paysager et tourisme.

Sa préservation, son entretien sont nécessaires au bon fonctionnement du cours d'eau.

De plus, la ripisylve, lorsqu'elle est continue, constitue un corridor biologique particulièrement intéressant pour la faune. Il s'agit d'une zone de refuge et d'axe de déplacement privilégié pour une avifaune riche (martin-pêcheur, bergeronnette des ruisseaux et autres passereaux, milan noir, buses, etc.) et de nombreux petits mammifères.

Elle accueille enfin nombre d'amphibiens et d'insectes aquatiques.

Les ripisylves des cours d'eau de la commune sont donc des éléments à préserver et à mettre en valeur.

Enfin, le Lagoin, cours d'eau non domanial de première catégorie piscicole ainsi que ses affluents, abritent une faune piscicole dominée par la truite, le goujon, l'anguille, le vairon, le cyprin etc.

## LES ESPACES BOISES



Ils sont majoritairement regroupés sur le coteau et en pied de coteau.

Cet espace constitue l'entité boisée de la commune, comprenant la forêt communale de Beuste soumise au régime forestier.

La végétation appartient à la série du chêne pédonculé, caractéristique des forêts de versant. Cette espèce est accompagnée du chêne tauzin dans les stations les plus sèches et drainées, du châtaignier sur les sols frais et bien exposés.





Ainsi, dans la forêt communale, les châtaigniers sont nombreux. En montant vers le haut du coteau, le hêtre apparaît, accompagné notamment de l'aubépine pour la strate arbustive, et de la fougère aigle, du millepertuis ou de l'aigremoine eupatoire, pour les stations les plus humides.

En pied de coteau, le robinier faux-acacia, l'érable plane complètent la strate arborée, ainsi que l'aulne glutineux en fond de vallon. La strate arbustive est constituée du noisetier dominant, du saule marsault, du houx, etc., tandis que la fougère aigle et la fougère femelle forment la strate herbacée.

#### ☛ LES HAIES

Les haies sont absentes du paysage de la plaine de Beuste du fait du remembrement réalisé lors de la réalisation de la RD 938.

Les quelques haies préservées sont visibles à l'est du Lagoin, à proximité du pied du coteau ou près des zones d'extension de l'urbanisation et sont principalement constituées de frêne, de chêne et d'acacia.

Dans le secteur bocager du pied du coteau, les haies jouent un rôle essentiel de part leur fonction brise-vent, leur fonction anti-érosive, leur fonction hydrologique (frein à l'écoulement des crues, stockage des eaux) et biologique (reproduction et nourriture, axe de déplacement des espèces). Il est donc nécessaire de les préserver.

#### ☛ LES ESPACES AGRICOLES



Ces espaces occupent la majeure partie du territoire, constitués de cultures (maïs essentiellement) et de quelques prairies à ray-grass dominant près du bourg.

Les prairies de pâture caractérisent le pied de coteau, intercalées parmi les bosquets sur des sols frais.

Quelques peupleraies sont également présentes dans la plaine alluviale, près des cours d'eau.

Peu de végétation rompt la monotonie de ces espaces agraires. Peu de bosquets ou haies, voire aucun au sud-ouest du bourg, sont associés à ces cultures, ne permettant pas une diversité et une richesse des milieux.

L'évolution actuelle, vers une augmentation des superficies en céréales et une diminution des superficies fourragères, ne semble pas indiquer une modification de cette tendance.

Notons également que le nombre d'exploitations en diminution risque d'induire une modification de l'utilisation des sièges d'exploitation vers un habitat résidentiel (permanent ou secondaire).





### 3.2.2. LA FAUNE

Les boisements sont favorables à une faune riche diversifiée en raison du nombre important d'habitats potentiels. Ils constituent des zones de refuge et des couloirs de déplacement pour cette faune. Les mammifères sont ainsi représentés par le blaireau, le putois, le lapin, le renard, l'écureuil, ...le chevreuil et le sanglier viennent y chercher refuge.

La faune aviaire est également importante avec des espèces telle que la tourterelle des bois, le pigeon ramier, les pics épeiche et épeichette et tout le cortège de petits passereaux sylvoles (mésanges, pouillots, roitelets, ...). Des rapaces tels que la buse variable ou la bondrée apivore, fréquentent également ces milieux.

La faune des espaces agricoles n'a généralement pas de caractéristique particulière. Cependant au niveau des espaces bocagers, on retrouve les espèces typiques de haies et de lisières ou des espaces ouverts. Les reptiles sont représentés par le lézard des murailles, l'orvet,...tandis que l'avifaune est caractérisée par le merle noir, le rouge-gorge, le pinson des arbres, le troglodyte, le bruant zizi, la grive musicienne et dans les secteurs les plus ouverts, l'alouette des champs, la perdrix rouge, la caille des blés, ... Certains rapaces sont typiques de ce type de milieu comme la buse variable ou le faucon crécerelle. Les mammifères sont représentés par le lapin, le lièvre, le renard, la belette...

### 3.2.3. LES ZNIEFF ET ZONES NATURA

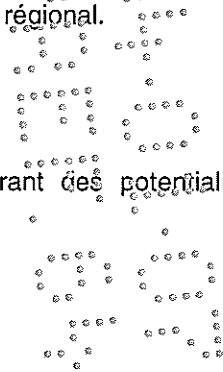
Une ZNIEFF est un secteur identifié comme étant particulièrement intéressant du point de vue écologique. L'ensemble de ces secteurs ne constitue pas un outil de protection mais un inventaire des espaces naturels exceptionnels ou représentatifs. Deux types de zones existent :

#### ■ LES ZONES DE TYPE I

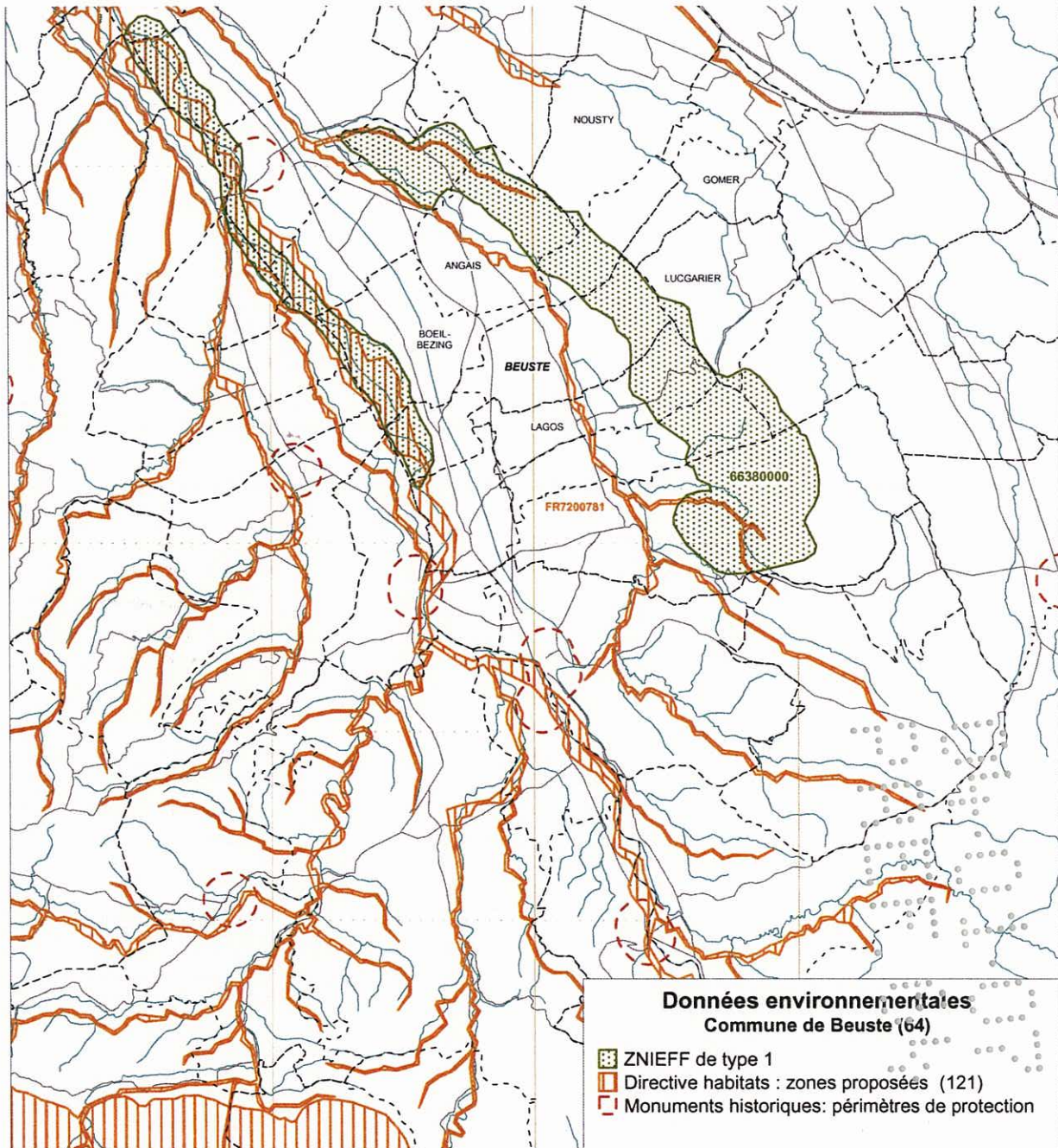
Ce sont des zones de superficie limitée, particulièrement sensibles à des équipements ou à des transformations même faibles, car renfermant des espèces rares, des associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine national ou régional.

#### ■ LES ZONES DE TYPE II

Ce sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou offrant des potentialités biologiques importantes.



Ainsi, le territoire de Beuste est concerné par une ZNIEFF de type 1, référencée 66380000 "Bois de Bénéjacq, Bordères, Boeil et Bordes".

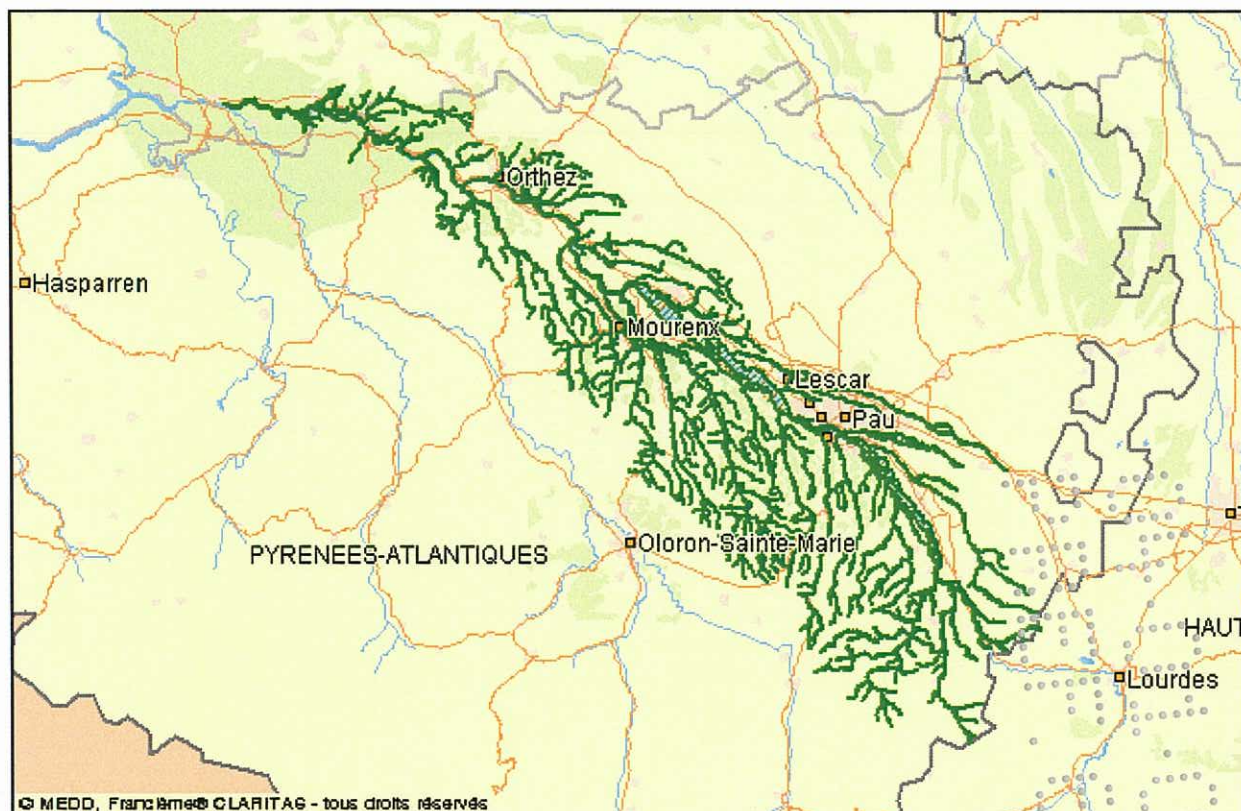


➤ **NATURA 2000**

Le réseau Natura 2000 institué par la Directive Habitat est un réseau européen des sites. Il est destiné à maintenir la biodiversité par la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage.

Sur la commune, un site est inscrit dans le réseau Natura 2000 et répertorié :

- le site FR 7200781 intitulé « Gave de Pau ».



### 3.3. LES ELEMENTS DU PAYSAGE

La commune de Beuste appartient à la plaine de Nay, vallée très large et très plate créée au milieu des collines du bas pays, à la confluence du Gave de Pau et de l'Ouzom. Cette zone est remarquable par son ampleur mais aussi par la juxtaposition géométrique de terres cultivées, prés et champs, au milieu desquels s'allongent des lignes parallèles de villages aux toits d'ardoises.

C'est un paysage typique de grande région agricole, d'une relative monotonie ; l'arbre en est exclu mais il se retrouve abondamment dans la saligue et les collines encadrantes.

#### 3.3.1. LES ENTITES PAYSAGERES

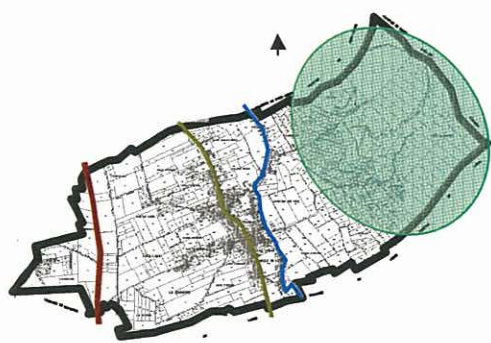
Les éléments structurants du paysage de Beuste sont :

- le relief (coteaux, plaine),
- l'occupation du sol (activité agricole, milieu urbain, boisements),
- les voies de communication (RD 938, RD 212),
- les cours d'eau (le Lagon).

Ainsi d'est en ouest, quatre entités paysagères se distinguent :

- les coteaux boisés,
- les bords du Lagon,
- le centre-bourg,
- l'espace agricole.

##### ➡ LE COTEAU BOISE



Les boisements du coteau occupent environ un tiers de l'espace au nord-est du territoire communal.

Ils marquent la limite physique de la plaine de Nay.

Le coteau est dans le paysage la seule coupure physique visuelle importante. Du fait de ses fortes pentes et de la nature du sol, le boisement est la seule occupation qui permette de stabiliser le versant.

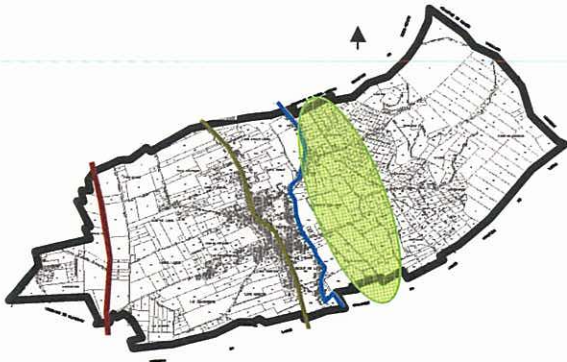
Il correspond ainsi à une zone entièrement "naturelle", puisqu'il n'existe aucune urbanisation.

Quelques parcelles cultivées parsèment le pied du coteau. Cette zone correspond à la zone de transition avec l'entité paysagère suivante.

Le coteau est parfaitement perçu depuis la plaine mais depuis celui-ci, aucune trouée ne permet d'avoir des vues sur plaine.

Le sommet du coteau est matérialisé par le chemin Henri IV. Plusieurs cheminements pédestres permettent de parcourir cet espace.

## LE SECTEUR AGRICOLE DE L'EST DU LAGOIN



### • Le Lagoin

Cet élément hydrographique est un élément structurant du paysage de Beuste.

Outre la barrière physique qu'il constitue, il est matérialisé par une rangée d'arbres de hautes tiges permettant de le repérer dans le paysage.

Ainsi il est visible de la majeure partie du territoire communal.

### • L'espace agricole

Lorsque que l'on descend du coteau, l'espace s'ouvre peu à peu. En pied de coteau, les boisements sont moins denses et parsemés de prairies.

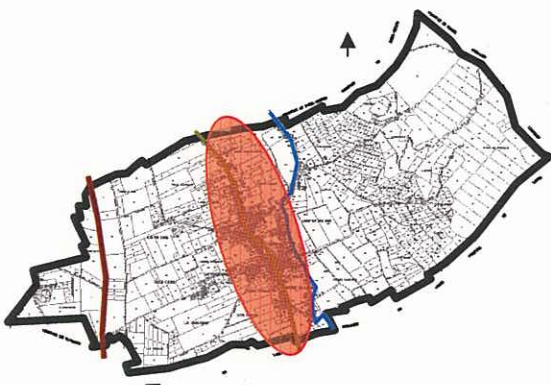
Le paysage agricole se découvre au fur et à mesure. Cet espace est caractérisé par l'activité agricole (culture de maïs principalement) et par l'existence d'éléments végétaux tels que haies ou plantation de peupliers.

Les haies et petits bosquets se font de plus en plus rares à mesure que l'on s'éloigne du coteau et le champ de vision s'élargit progressivement.

Une route traverse cet espace (la voie communale dite du bois), permettant de relier la commune de Lucgarier en passant dans le coteau. Plusieurs chemins ruraux, permettant d'accéder aux champs de maïs, structurent également l'espace.

La présence de haies, bosquets qui constituent une discontinuité dans le paysage, rendent celui-ci moins monotone que dans la plaine du sud du village.

## LE CENTRE-BOURG



Cette unité paysagère est délimitée à l'est par le Lagoin et à l'ouest par

Le bourg ancien est compact, structuré le long de la RD 212 ainsi qu'entre cette voie et le Lagoin.

La morphologie du bâti est hétérogène (texture, forme, couleur) du fait de l'implantation des constructions récentes dont l'architecture est dissemblable de l'architecture traditionnelle béarnaise.

Le tissu urbain dense du centre ancien ne permet pas d'échappées visuelles sur les espaces naturels alentours.

Seules les rues, perpendiculaires à la RD 212, permettent (à l'est), d'avoir un effet fenêtre donnant sur le coteau et le Lagoin.

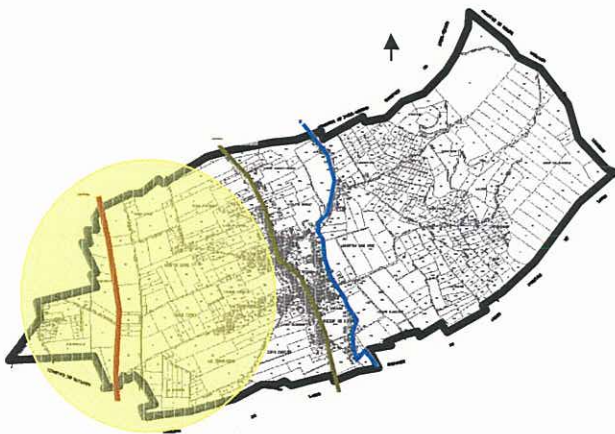
Peu à peu, l'urbanisation se développe à l'ouest du bourg, le long des voies de communication. On assiste alors à une mutation du paysage à l'ouest du bourg.

- **Enjeux**

Il convient, pour ce secteur, de tendre et de préserver une certaine unicité et homogénéité en ce qui concerne les textures, formes et usages des futures constructions.

Il convient ainsi de densifier l'urbanisation afin d'éviter le phénomène de mitage.

➤ **LA PLAINE AGRICOLE A L'OUEST DU BOURG**



Cet espace occupe plus de la moitié du territoire communal.

Il est composé pour l'essentiel de grandes parcelles cultivées de maïs et traversé par des chemins agricoles.

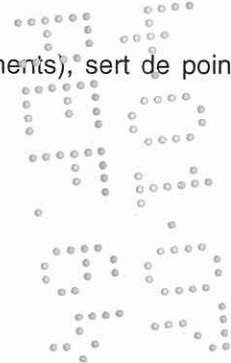
Lorsque les maïs arrivent à maturité, ils obstruent la vue et réduisent considérablement la profondeur du champ de vision.

On ne voit que les maïs, seuls les toits ou éléments végétaux permettent de se repérer sur le territoire.

Le paysage est alors monotone : le remembrement réalisé lors de la création de la RD 938 a conduit à un arrachage de haies ; on a un paysage d'openfield. Dans le Quartier Batbielle (situé à l'ouest de la RD 938), les constructions récentes du quartier s'insèrent mal dans un paysage privé de ses éléments originaux.

Les terrains sont relativement plats et tout élément vertical (arbres, bâtiments), sert de point de repère.

La plaine agricole ne comprend aucun bâti entre le bourg et la RD 938.





## AMBIANCES PAYSAGERES



*Le Lagoin*



*L'espace boisé du coteau*



*Fermeture du paysage par les boisements (à l'est)*



*Chemin Henri IV*



*Vue sur les coteaux depuis le Lagoin*



*Espace agricole à l'est de la commune*

LE BATI

• L'architecture traditionnelle

Etant donné le caractère agricole de la plaine, l'habitat traditionnel correspond à la ferme du bas pays béarno-bigourdan.

Les fermes comprennent différents bâtis : habitation, grange, étable, fenil. L'ensemble forme un "L" ou un "U". Le corps d'habitation est perpendiculaire à la voie. La grange, en retrait, fait face à la route, une ouverture la traverse pour accéder aux prés et jardins situés à l'arrière. Les côtés, non bâtis, sont fermés par de hauts murs.



L'entrée, composée d'un grand portail à piliers surmontés d'ornements ou d'un petit toit couvert d'ardoises, fait l'originalité des fermes de la plaine de Nay. Elle était un des signes extérieurs de la richesse de l'exploitation.

Les fermes les plus anciennes datent du XVIII<sup>ème</sup> siècle, mais la plupart sont du XIX<sup>ème</sup> siècle. La construction en galets est générale ; à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle, on utilisera l'ardoise de Lourdes pour la couverture des toits.

Les jardins et les enclos, souvent assez vastes, situés sur les façades arrières des fermes ont été en général préservés de l'urbanisation récente. Malgré la ligne continue que forment les murs de clôture entre lesquels on chemine, cette disposition donne au village un cadre aéré perceptible.

• Les formes récentes du bâti

Plusieurs constructions récentes sont de style néo-béarnais. Ce style inspiré des formes traditionnelles permet d'éviter une diversification des formes architecturales et peut aider à créer une image identitaire cohérente sur des secteurs d'urbanisation diffuse.



Les matériaux ou teintes utilisés rappellent l'architecture traditionnelle (toitures foncées, façades claires), permettant ainsi au bâti récent de s'intégrer dans le paysage urbain.

Toutefois, on remarque une certaine hétérogénéité des styles, notamment pour les constructions les plus récentes, dont la cohérence architecturale avec l'ancien n'est pas réalisée. Il est important d'avoir une certaine unité, en terme de couleur de toiture ou de façade, afin de conserver l'identité "béarnaise" de la commune.

L'implantation des constructions nouvelles se fait en retrait de la voie.

## ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET PAYSAGERS

### LES ATOUTS DU SITE

- les boisements du coteaux : un milieu riche écologiquement (existence d'une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique),
- les prairies bocagères du bas du coteau participent à la diversité des milieux,
- les végétations des bords de cours d'eaux,
- la forêt est en bon état et est bien respectée. Elle contient des vestiges du canal du Pont-Long qui ne demandent qu'à être mis en valeur,

### LES CONTRAINTES

- un développement de l'urbanisation qui s'accroît au détriment de l'espace agricole et qui est source de mutation des paysages,
- des risques d'inondation
- des nuisances olfactives liées à l'épandage agricole,
- une architecture récente hétérogène qui s'intègre mal dans le paysage urbain
- les chemins naturels se referment (nécessité de leur entretien)
- les vestiges du canal disparaissent petit à petit

### TENDANCES

L'espace agricole et naturel reste préservé

La rive droite du Lagoin et la rive gauche hors du bourg devront être maintenues agricoles

### ENJEUX ET BESOINS

#### ENJEUX

- un cadre de vie agréable à valoriser
- une activité agricole garante du maintien de la qualité paysagère à préserver
- conserver les richesses patrimoniales et naturelles

#### BESOINS

- protéger et entretenir le paysage rural
- garantir le maintien des outils de production agricole
- des milieux caractéristiques à préserver (boisements, ripisylves)
- protéger les vestiges du canal du Pont-Long
- entretenir les chemins naturels

### 3.4. MILIEU HUMAIN

#### 3.4.1. L'AGRICULTURE DANS L'ORGANISATION DES ESPACES

Dans la plaine de Nay, comme sur la commune de Beuste, l'activité agricole reste présente malgré le phénomène de péri urbanisation qui augmente dans cette vallée.

La superficie agricole utilisée communale représente aujourd'hui 60 % de la superficie totale de la commune.

Les caractéristiques topographiques et physiques ont orienté l'activité agricole :

- on trouve principalement les espaces de culture à l'ouest du Lagoin. C'est un espace plat, ouvert, disposant de rares haies et traversé par la voie rapide RD 938,
- la partie est du Lagoin est caractérisée par la présence de prairies (notamment en bordure du bois, au pied du coteau), de boisements de haies et de plantations de peupliers. C'est un espace plus fermé.

Jusqu'à présent, le développement de Beuste a permis d'éviter les conflits entre l'activité agricole et l'extension urbaine, celle-ci s'effectuant dans des secteurs ayant un intérêt agronomique moindre (en continuité du bourg).

#### 3.4.2. GESTION DE L'EAU

La commune ne dispose pas de réserve propre. Elle a transféré sa compétence en matière d'alimentation en eau potable au SIAEP de la plaine de Nay.

Des travaux de renforcement sont prévus à court terme (rue Croix du Mirot et rue des Cerisiers).

#### 3.4.3. ASSAINISSEMENT

La commune de Beuste relève exclusivement de l'assainissement non collectif.

Pour la réalisation de l'étude de l'aptitude des sols à l'assainissement en 1995, elle a délégué la compétence assainissement au SIVOM de la Région de Nay.

A Beuste, les sols sont de classe 1, ils présentent une bonne aptitude. Sains et perméables, ils se prêtent à la mise en œuvre d'un épandage souterrain classique à faible profondeur. La filière de traitement préconisée dans l'étude de 1995 (SDA) est de type tranchées filtrantes. Cette filière caractérise des sols aptes à l'infiltration et à l'évacuation des eaux usées par le sol. C'est une filière prioritaire de l'assainissement individuel.

Le zonage défini en 1995 orientait clairement l'assainissement, compte tenu à la fois des caractéristiques des sols en place, de la structure de l'habitat et de l'absence de risques pour la salubrité publique, vers le mode non collectif.

Cette orientation restant tout à fait justifiée, le zonage d'assainissement a été soumis à enquête publique.

#### 3.4.4. GESTION DES DECHETS

La gestion des déchets s'opère à l'échelle de la Communauté de communes.

Les ordures ménagères sont ramassées au porte à porte sur Beuste. La collecte sélective a été mise en place en octobre 2002 également en porte à porte sur la commune.

La déchetterie se situe sur la commune de Coarraze.

Une décharge brute communale active située à proximité de la voie communale dite du bois (signalée par le Conseil Général), doit être fermée et réhabilitée. Elle est utilisée comme dépôt de cailloux prélevés par les agriculteurs dans leurs champs.

### 3.4.5. GESTION DE L'AIR, AMBIANCE SONORE, NUISANCES DIVERSES

#### ➤ LA QUALITE DE L'AIR

Le bourg de Beuste s'inscrit en bordure du Lagon, à proximité du coteau boisé qui marque la limite Nord-Est de la plaine de Nay.

Il se situe en retrait des grands axes de communication mais connaît toutefois un certain trafic en son centre du fait des entreprises existantes.

Son espace majoritairement agricole, préservé d'un développement urbain intensif, lui permet de bénéficier d'une bonne qualité d'air ambiant.

#### ➤ AMBIANCE SONORE

Le passage de véhicules imposants (tracteurs, camions venant desservir Biraben) dans les rues étroites du centre occasionne quelques nuisances sonores pour les riverains.

#### ➤ SERVITUDES A RESPECTER

Les principales servitudes d'utilité publique affectant l'occupation des sols sont, en plus des éléments relatifs au milieu naturel, les servitudes relatives :

- aux mines et carrières, concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeuses dite "de Meillon",
- à l'électricité, servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques (ligne 150 kV Jurançon – Bastillac et ligne 63 kV Bizanos – Pau SNCF Coarraze),
- aux télécommunications (câble 209-03 Tarbes – Pau – zone spéciale de dégagement de la liaison hertzienne Jurançon – Saint Vincent), par la voie communale n°9 dite "Cami de Trébasse-Périssères".

### 3.4.6. LES RISQUES NATURELS

La commune est soumise à différents risques naturels :

- inondation sur la plaine du Lagon,
- sismique, zone de sismicité classée II.

Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation vient d'être approuvé.

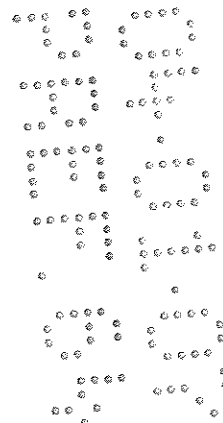
### 3.4.7. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

Le classement de certaines zones permet une première valorisation du patrimoine naturel et culturel :

- ZNIEFF de type 1 "Bois de Bénéjacq, Bordères, Boeil et Bordes" (n° 6638 000),
- bois soumis au régime forestier et géré par l'ONF (bois de Beuste),
- Directive Habitat : « Gave de Pau » (Lagoin affluent du Gave de Pau).

Des particularités propres à la commune permettent également de la mettre en valeur :

- bâti béarnais typique bien entretenu et/ou restauré,
- le Lagoin, la forêt de Beuste, les chemins de randonnées (dont le chemin Henri IV qui borde la commune au Nord).



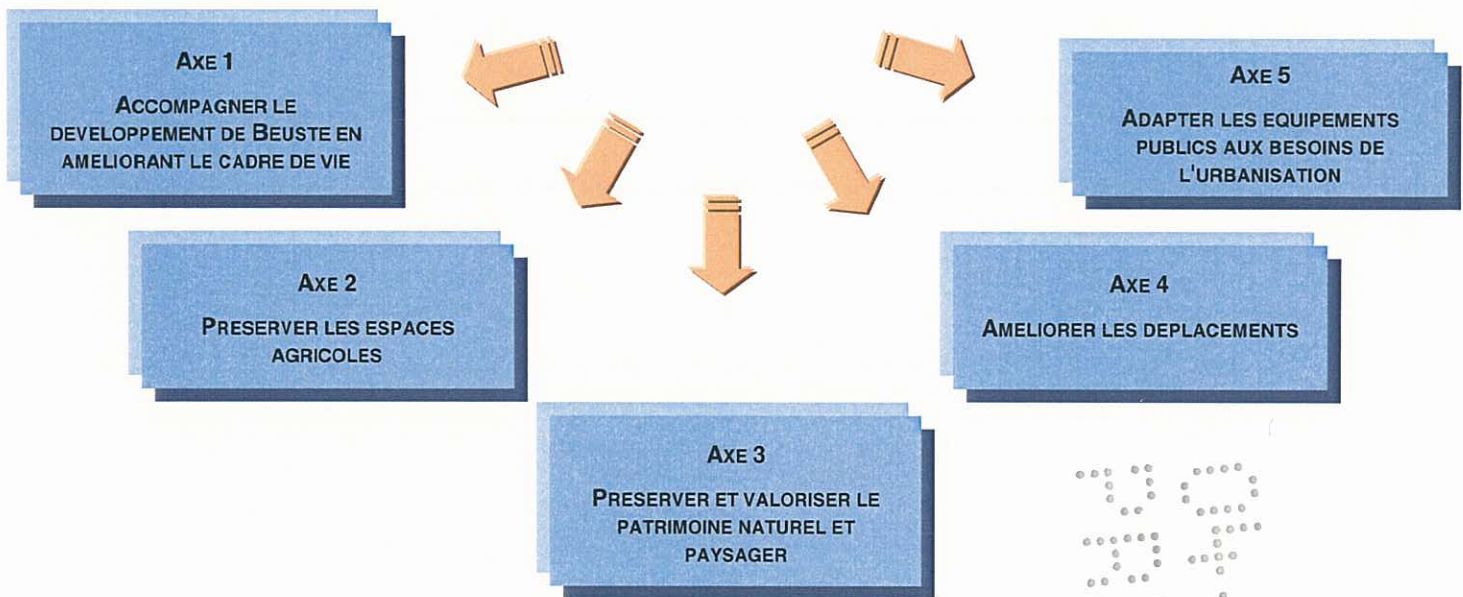
## 4. JUSTIFICATION DES CHOIX

### 4.1. CHOIX RETENUS POUR ETABLIR LE PADD

#### 4.1.1. LES OBJECTIFS

Les objectifs de la commune à travers l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sont de structurer le développement urbain de Beuste et de préserver son caractère rural.

Ils se traduisent selon 5 axes :



#### 4.1.2. PRESENTATION ET JUSTIFICATION DU PADD

Sur la base du diagnostic et des objectifs, Beuste a établi un Projet d'Aménagement et de Développement Durable, comprenant des orientations générales en matière de :

- accueil de populations,
- préservation des milieux et espaces naturels,
- maintien de l'activité économique.

Les raisons des choix du projet sont explicitées pour chaque axe du PADD sous forme de fiches thématiques.

Celles-ci font apparaître les concordances existant entre les besoins répertoriés par la commune, les réponses que le PADD y apporte et leur traduction dans le PLU.

## 1 – ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE BEUSTE EN AMELIORANT LE CADRE DE VIE

*La commune connaît une demande constante d'installation de nouvelles populations.  
L'enjeu pour elle est de les accueillir en conservant son caractère et son identité.*

BESOINS	REPONSES DU PADD ET TRADUCTION REGLEMENTAIRE
↗ Offrir des terrains disponibles à l'urbanisation et diversifier l'offre de logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etoffer le bourg et offrir un potentiel de zones à urbaniser à l'ouest. <ul style="list-style-type: none"> <li>– Délimitation de zones U et AU assorties d'un schéma général de desserte.</li> </ul> </li> </ul>
↗ Favoriser l'implantation de commerces et services de proximité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rendre possible une mixité de fonction dans le bourg. <ul style="list-style-type: none"> <li>– Implantation possible de commerces et artisans en zone U.</li> </ul> </li> </ul>
↗ Intégrer l'urbanisation future au tissu urbain existant et structurer l'extension de l'urbanisation en confortement de l'existant	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cohérence avec l'urbanisation existante. <ul style="list-style-type: none"> <li>– Délimitation d'un schéma de voirie dans la zone AU situées au contact du bourg.</li> <li>– Définition de règles de préservation du caractère bâti béarnais dans les zones U et AU.</li> </ul> </li> </ul>
↗ Eviter l'urbanisation linéaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion de l'espace <ul style="list-style-type: none"> <li>– Extension raisonnée des zones urbanisables dans le prolongement des zones bâties existantes.</li> <li>– Délimitation des zones U et AU dans des secteurs partiellement construits et en confortement du bourg.</li> </ul> </li> </ul>

## 2 – PRESERVER LES ESPACES AGRICOLES

*L'agriculture qui s'étend en rive droite du Lagoïn et à l'ouest du bourg reste l'activité majeure de la commune. Elle contribue au maintien du caractère rural de Beuste.*

*Préserver cette activité est donc un point essentiel du projet communal.*

BESOINS	REPONSES DU PADD ET TRADUCTION REGLEMENTAIRE
↗ Permettre aux jeunes agriculteurs d'exercer leur activité et préserver l'outil de production du monde agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les terres ayant une forte valeur agronomique de l'urbanisation. <ul style="list-style-type: none"> <li>– Classement en zone A des espaces agricoles situés en rive droite du Lagoïn et en rive gauche en dehors du bourg.</li> <li>– Classement en zone A des secteurs irrigués.</li> </ul> </li> </ul>
↗ Préserver le tissu rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver une pratique agricole pour maintenir le cadre de vie rural. <ul style="list-style-type: none"> <li>– Extension de l'urbanisation dans les secteurs de moindres enjeux agricoles situés entre des zones déjà bâties.</li> </ul> </li> </ul>



### 3 – PRESERVER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Alors que de nombreuses communes de la plaine de Nay connaissent un phénomène de périurbanisation important qui fait évoluer leur image, Beuste conserve sa configuration.

Elle dispose d'un patrimoine naturel de qualité qu'elle souhaite préserver et mettre en valeur.

BESOINS	REPONSES DU PADD ET TRADUCTION REGLEMENTAIRE
<p>↳ Préserver les milieux naturels caractéristiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les écosystèmes aquatiques.               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Favoriser l'entretien du Lagon.</li> <li>– Préserver de l'urbanisation les haies et ripisylves du Lagon.</li> <li>– Classement en zone naturelle (N, Nr) ou agricole (Ar) du Lagon et de ses abords ainsi que des cours d'eau communaux.</li> <li>– Prise en compte des risques d'inondation dans la délimitation des zones urbaines et à urbaniser.</li> </ul> </li> </ul>
<p>↳ Protéger et entretenir le paysage rural et protéger les chemins</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver l'identité paysagère actuelle et la biodiversité.               <ul style="list-style-type: none"> <li>– Intégration des prescriptions de l'étude de l'ONF afin de préserver la forêt communale de Beuste.</li> <li>– Conservation en zone naturelle (N) des coteaux boisés et des prairies en lisière des espaces boisés.</li> <li>– Classement en zone A des secteurs agricoles à fort enjeu (voir axe 2).</li> <li>– Délimitation des zones U et AU dans des secteurs partiellement construits et en confortement du bourg.</li> <li>– Création d'espaces boisés classés au niveau des coteaux.</li> </ul> </li> </ul>

## 4 – AMELIORER LES DEPLACEMENTS

La problématique des déplacements dans le bourg pose quelques inconvénients :

- nuisances sonores,
- manque de liens entre urbanisation récente et le centre ancien.

L'amélioration des déplacements est nécessaire pour l'amélioration du cadre et de la qualité de vie.

BESOINS	REPONSES DU PADD ET TRADUCTION REGLEMENTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Organiser les déplacements au centre bourg, notamment la circulation piétonne</li> <li>↳ Créer des cheminements piétonniers afin de tisser un « lien » urbain entre centre ancien et les nouveaux quartiers</li> <li>↳ Améliorer les conditions de circulation, de stationnement et d'accessibilité au centre de Beuste</li> <li>↳ Créer une voie transversale interceptant rue des Cimes, rue de Croix de Mirot, rue des Cerisiers via la RD 839 et la RD 838</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prévoir des cheminements piétons afin de relier le centre ancien et les équipements publics aux nouveaux quartiers. <ul style="list-style-type: none"> <li>– Création d'un schéma d'aménagement intégrant des cheminements piétons à créer dans les zones à urbaniser (AU et 2AU).</li> </ul> </li> <li>• Réaliser des schémas d'intention de voirie pour favoriser une cohérence des déplacements et un désenclavement des quartiers. <ul style="list-style-type: none"> <li>– Création d'emplacements réservés pour la création de voiries nouvelles à l'ouest du bourg.</li> <li>– Réalisation d'un schéma d'aménagement définissant les voies à créer dans les zones d'extension urbaines.</li> <li>– Aménagement de carrefours rue des Cerisiers/rue de Croix de Mirot et rue des Cerisiers/chemin d'exploitation n°15 via la RD 839.</li> </ul> </li> </ul>

## 5 – ADAPTER LES EQUIPEMENTS PUBLICS AUX BESOINS DE L'URBANISATION

Afin de permettre le développement urbain tout en le maîtrisant, la commune doit mettre en adéquation ses potentialités et ses projets d'extension.

BESOINS	REPONSES DU PADD ET TRADUCTION REGLEMENTAIRE
<ul style="list-style-type: none"> <li>↳ Renforcer le potentiel d'équipements</li> <li>↳ Structurer l'extension de l'urbanisation en confortement de l'existant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension ou renforcement des réseaux existants.</li> <li>• Création de voies structurantes favorisant le lien entre les quartiers. <ul style="list-style-type: none"> <li>– Création d'emplacements réservés pour la création de voiries nouvelles.</li> <li>– Réalisation d'un schéma d'aménagement définissant un maillage de voirie à créer dans les zones d'extension urbaine.</li> </ul> </li> </ul>

## 4.2. CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES ZONES

### 4.2.1. LES LIMITES DU DEVELOPPEMENT URBAIN

Les prévisions immobilières pour les dix prochaines années laissent présager de la construction d'environ 50 à 60 logements sur la commune de Beuste.

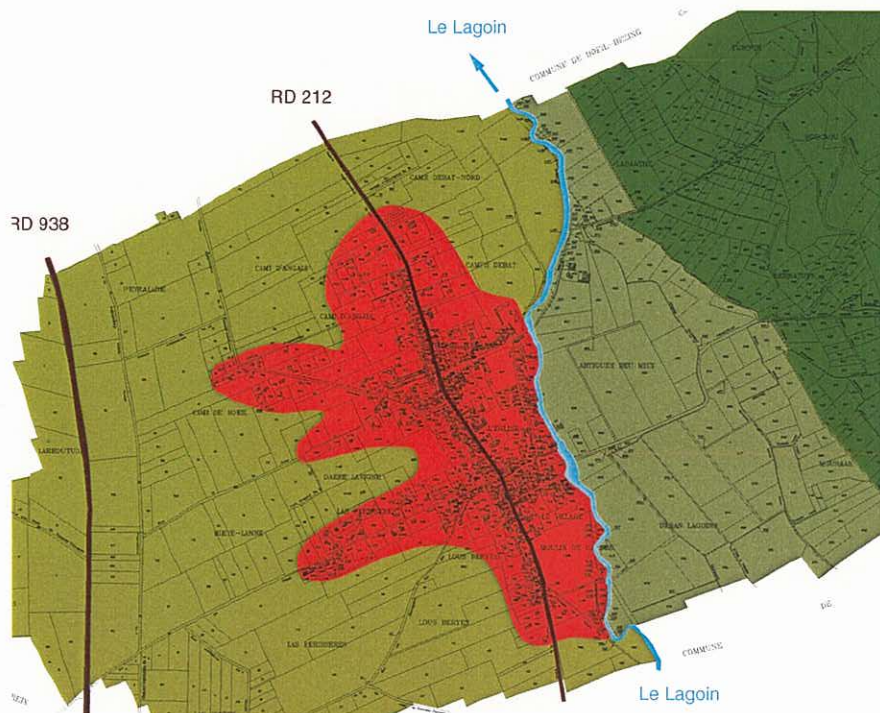
En tenant compte de ces prévisions, les limites du développement urbain de la commune s'appuient sur différents enjeux :

- la continuité et la cohérence urbaine,
- l'activité agricole à préserver, en particulier les terres à forte valeur agronomique (terres irriguées) et les zones de réciprocité autour des bâtiments d'élevage,
- les risques d'inondation générés par le Lagoin,
- les grandes entités naturelles et physiques (le Lagoin, les boisements, le coteau, la plaine, etc.),

Ainsi, l'organisation urbaine doit se faire selon le principe de continuité, en concentrant l'habitat et les activités autour du centre, en commençant par aménager les espaces disponibles entre les parcelles déjà construites ou en continuité de l'existant.

#### 4.2.1.1. UNE REFLEXION INITIEE PAR LA CARTE COMMUNALE

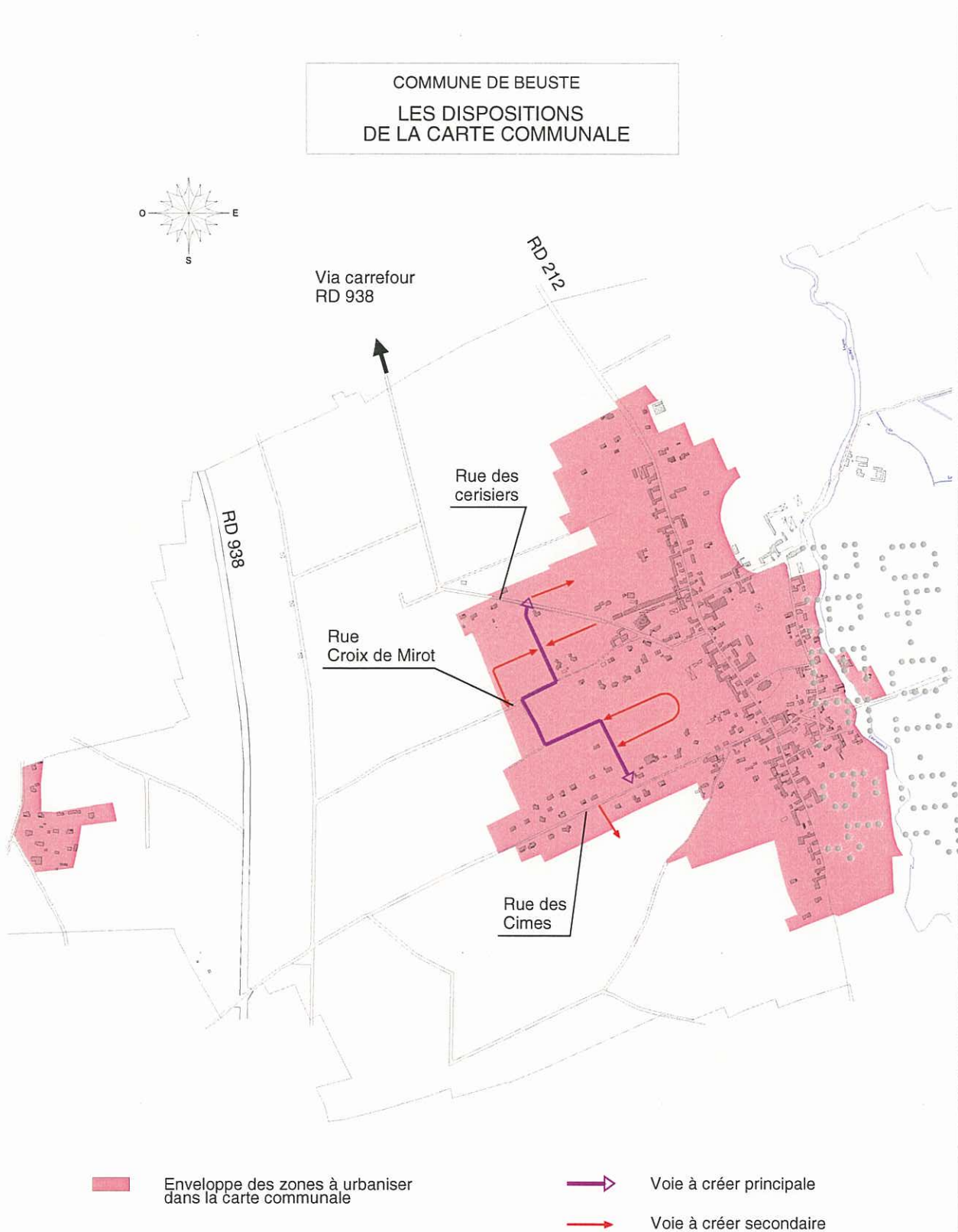
Le village de Beuste s'est développé en rive gauche du Lagoin selon un modèle urbain de « village-rue », le long de la RD 212. L'implantation du bâti le long de cette voie favorise un « effet couloir » et une impression de densité qui contraste avec les jardins et enclos situés à l'arrière des constructions et qui donne au village un cadre aéré.



Le développement urbain s'est ensuite réalisé en doigt de gant le long des axes de communication perpendiculaires à la RD 212 : rue des Cerisiers, rue des Cimes et rue de la Croix de Miroir. Ce mode de développement a entraîné un enclavement des terrains arrières ainsi que rendu dangereux les accès sur la RD 212 situés au niveau du bourg

- Secteurs urbanisés
- Les coteaux boisés
- Le secteur agricole à l'est du Lagoin
- La plaine agricole à l'ouest du Lagoin

La carte communale, caduque depuis 2001, prévoyait un développement de l'urbanisation à l'ouest et au sud du village. Lors des réflexions menées pour son élaboration, la commune de Beuste, en concertation avec les services de l'Etat, avait déjà envisagé de prendre en considération ces problèmes de circulation par la création d'une voie transversale située à l'ouest du bourg.



#### 4.2.1.2. UN PROJET COHERENT PRECISE PAR LE PLU

##### ➤ RAPPEL SUR L'EVOLUTION URBAINE A BEUSTE

L'urbanisation de Beuste se répartit en deux entités : une entité principale, le bourg et une secondaire, le quartier Batbielle. Ce dernier, relativement éloigné du village, se situe en continuité de l'urbanisation de Boeil-Bezing.

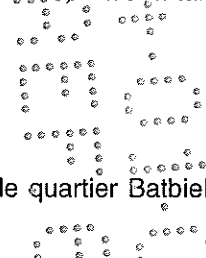
L'évaluation de la population résidant à Beuste réalisée fin 2005 par les élus, comptabilise environ 570 habitants dont :

- **Centre ancien, 330 habitants environ** : ce chiffre est à rapprocher du recensement de population de 1962 (395 habitants) avant que le village de Beuste ne connaisse les extensions pavillonnaires à l'ouest. On constate donc une tendance au désinvestissement en terme de population, de cet habitat rural constitué de grandes maisons où cohabitaient 2 à 3 générations. Aujourd'hui, les familles de 1 à 2 personnes y sont majoritaires. 5 à 6 logements vacants y ont été dénombrés.

Ce bourg qui se développe le long des rues de la Ribère, du Moulin, du Pêcheur, de la Palombière, du Pont Neuf et de la place de la Bascule est contraint en terme d'offre foncière par la zone inondable du Lagoin mais aussi par une forte rétention foncière des espaces interstitiels. Le potentiel mobilisable est de l'ordre de 4 hectares.

- **Le quartier Batbielle, 40 habitants environ en 2005**, qui a été construit dans les années 1980 en limite de Boeil Bezing. Il présente une morphologie bâti pavillonnaire déconnectée du bourg de Beuste. Il ne sera pas étendu.
- **Les extensions pavillonnaires en doigt de gant à l'ouest : 200 habitants environ en 2005.**

A partir des années 80, le bourg de Beuste a vu sa configuration initiale se transformer peu à peu. Un bâti pavillonnaire, implanté en milieu de parcelle sous forme de lotissements ou d'opérations individuelles s'est installé en continuité du bourg le long des rues des Cimes, des Chataîgners, des Cerisiers et de la Croix de Mirot (anciens chemins d'exploitation). La taille des ménages diffère selon l'âge de la construction, mais la taille moyenne est plus élevée que dans le centre ancien.



##### ➤ UNE ENVELOPPE URBAINE LOGIQUE ET COHERENTE

Le PLU a privilégié un développement de l'urbanisation au niveau du bourg, le quartier Batbielle restant dans ses limites actuelles.

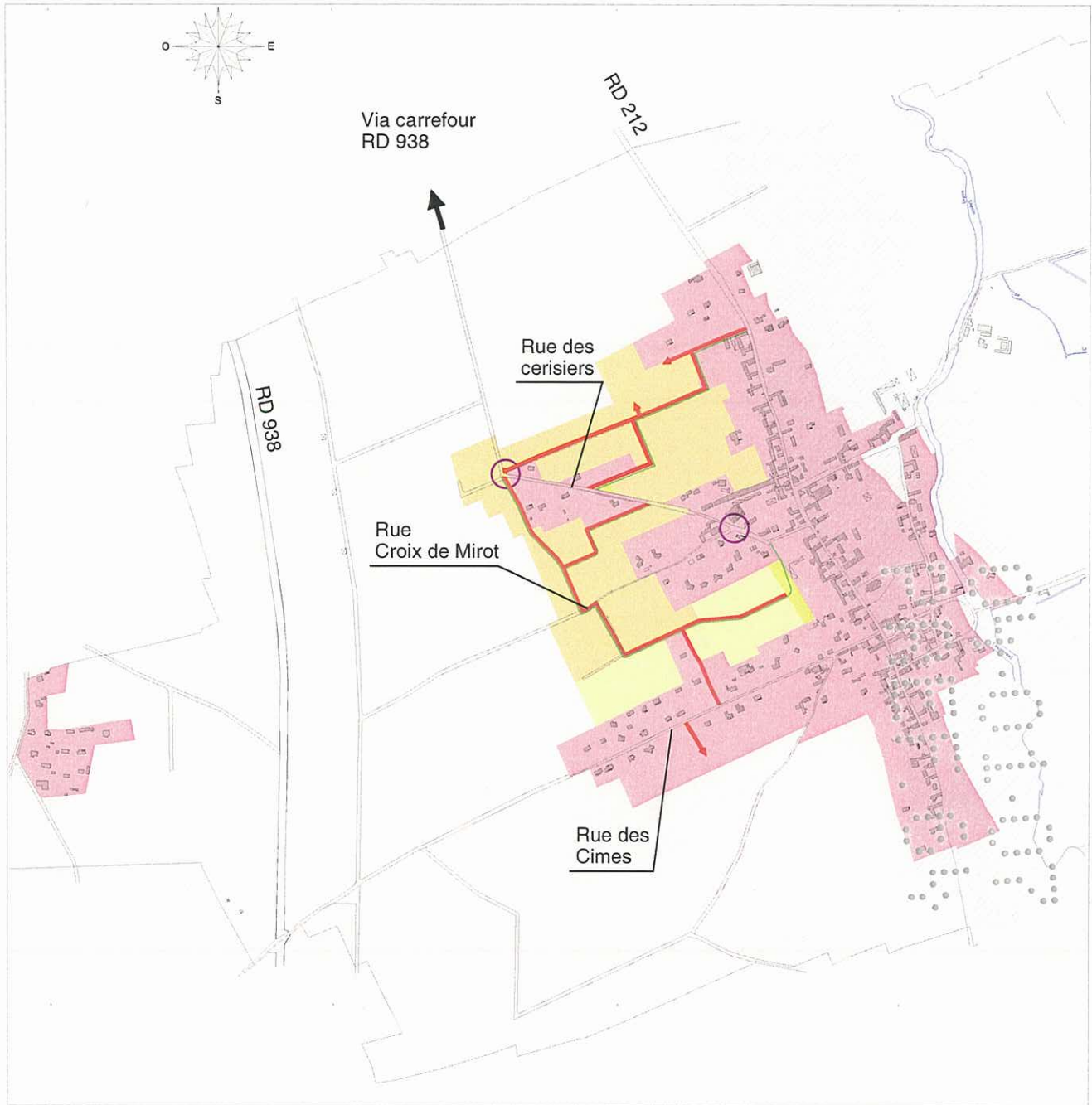
Le PLU a gardé en grande partie l'enveloppe urbaine définie dans la carte communale devenue caduque en 2001, toutefois celui-ci intègre la zone inondable du Lagoin et les prescriptions du PPRI. De ce fait, le développement urbain s'oriente vers l'ouest tout en tenant compte des équipements existants.

La zone à urbaniser, délimitée à l'ouest du bourg, sera maillée de voies de desserte. Elle distingue deux secteurs :

- un secteur AU : la zone à urbaniser a pu être ouverte à l'urbanisation grâce au renforcement du réseau d'eau potable qui va être prochainement engagé le long de la rue des Cerisiers,
- un secteur AUa qui apparaît enclavé en arrière de la rue de la Ribère, de la rue des Cîmes et d'une partie de la rue de la Croix de Mirot. Un emplacement réservé délimité à partir de la rue des Cîmes d'une part, et un schéma de voirie se raccordant à la rue de Croix de Mirot d'autre part, assurera la desserte de cette zone. Les autorisations à construire ne seront délivrées qu'après réalisation des dessertes en voirie et réseaux.

Le PLU a repris le principe de voie transversale défini dans la carte communale. Ceci améliorera la sécurité sur la RD 212 en particulier au niveau de ses deux carrefours (RD 212-rue des Cerisiers, RD 212-rue des Cimes). Le PLU intègre également une hiérarchie dans les modes de déplacement et d'échange (voiture, vélo, piéton) et prévoit l'aménagement de carrefours (sur la rue des Cerisiers) et espaces publics dans une logique de greffe au bourg existant.

COMMUNE DE BEUSTE  
DISPOSITIONS DU PLU



- |   |          |   |                                    |
|---|----------|---|------------------------------------|
|  | Zone U   |  | Cheminement piéton et vélo à créer |
|  | Zone AU  |  | Voie à créer                       |
|  | Zone AUa |  | Espace public à aménager           |
|   |          |  | Carrefour à aménager               |
|   |          |  | Zone inondable du Lagoon           |

Il propose ainsi un schéma d'intention de voirie au travers d'orientations d'aménagement qui permettront de désenclaver les parcelles, d'améliorer et de sécuriser la circulation en désengorgeant la RD 212.

Le schéma de voirie s'organise de la manière suivante :

- une voie reliant la rue des Cerisiers, la rue Croix de Mirot et la rue des Cimes,
- une voie reliant la rue des Cerisiers à la rue principale du bourg.

**Ce schéma, en même temps qu'il organise le développement urbain par un épaississement du bourg, permet de délimiter l'enveloppe urbaine qui découle dès lors de manière logique et en renforçant la structure viaire du bourg.**

#### ➤ UN PROJET ADAPTE AUX BESOINS

Le PLU conserve au territoire une structure de bourg unique et corrige la tendance d'urbanisation linéaire par un épaississement organisé des zones urbaines.

Le PLU dégage 17 hectares de zones à urbaniser ce qui permet de répondre aux objectifs de développement (+ 50 à 60 logements avec une densité correspondant à de l'assainissement autonome) que se sont fixés les élus, avec toutefois une prise en considération du phasage des équipements. En effet, la zone AUa ne deviendra constructible qu'après extension et renforcement des réseaux.

## 4.2.2. LES ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

L'objectif communal est de favoriser le développement de l'urbanisation en continuité des zones urbaines existantes et d'empêcher le mitage de façon à préserver l'entité principale que représente le village. De ce fait, les zones à urbaniser se localisent exclusivement en confortement du centre-bourg entre la rue des Cimes et la rue des Cerisiers, les zones correspondant à des secteurs de moindres enjeux agricoles.

#### ➤ LES ZONES AGRICOLES (A)

Les zones A circonscrivent l'essentiel des espaces consacrés à la céréaliculture et des sièges d'exploitation et bâtiments d'élevage en activité. Elles couvrent environ les 2/3 du territoire.

L'objet du PLU est donc de protéger l'outil de production qu'est l'activité agricole en classant des terres à forte valeur agricole (tant pour la céréaliculture que pour l'élevage), pour éviter toute implantation de constructions non agricoles susceptibles de compromettre l'activité.

Il s'agit également d'éviter les problèmes de cohabitation entre résidents et agriculteurs.

#### ➤ LES ZONES NATURELLES (N)


Les critères de délimitation des zones naturelles s'appuient sur la volonté de préserver des espaces présentant des enjeux écologiques et paysagers (cours d'eau, fonds de vallée, boisements des coteaux) en définissant une coulée verte autour de la vallée du Lagoin et en identifiant le bois de Beuste comme entité naturelle à préserver.

Etant donné la présence de risques d'inondations, un sous secteur Nr (secteur naturel soumis à un risque d'inondation) a été identifié.

Il s'agit de préserver les espaces naturels intéressants dans un souci de développement durable du territoire.


4.2.3. MOTIFS DES REGLES APPLICABLES A CHAQUE ZONE

➤ LES ZONES URBAINES (U)

Zone	Vocation et objectif	Morphologie recherchée
U	<p>Cette zone correspond au bourg de Beuste et au quartier Batbielle qui disposent d'une mixité fonctionnelle en accueillant de l'habitat, de l'artisanat, etc.</p> <p>Les constructions sont implantées majoritairement à l'alignement en ordre continu hormis pour les extensions récentes implantées en milieu de parcelle.</p>	 <p>Le règlement fixe les paramètres déterminants du tissu urbain souhaité (nature de l'occupation du sol, hauteur, espaces libres) qui permettent de respecter l'environnement architectural et paysager tout en ménageant une certaine souplesse pour ne pas brider la créativité des concepteurs.</p> <p>Une attention particulière a été portée au niveau de la rue Ribère en terme d'implantation afin de préserver la morphologie du bourg ancien.</p>

Un sous-secteur Ur a été défini, dans lequel il existe le risque naturel d'inondation et où s'applique les dispositions du PPRI annexé.

➤ LES ZONES A URBANISER (AU)

Zone	Vocation et objectif	Morphologie recherchée
AU	<p>Cette zone se situe à l'ouest du bourg, entre la rue des Cimes et le chemin d'exploitation n°14.</p> <p>Cette zone ouverte à l'urbanisation est destinée à accueillir l'extension de l'urbanisation dans des secteurs à caractère naturel ou faiblement construits. Il s'agira d'une zone mixte pouvant accueillir des commerces et services compatibles avec la fonction résidentielle de la zone.</p>	 <p>La morphologie recherchée vise à assurer une transition entre le tissu urbain du bourg et l'espace rural avec un bâti pouvant s'implanter soit à l'alignement soit avec un recul de 5 m.</p> <p>Les constructions nouvelles respecteront les caractéristiques architecturales du bourg avec un bâti de type R+1+C et des toitures en harmonie avec l'existant.</p> <p>L'édiction d'un COS et la mise en place d'un seuil minimum de S.H.O.N visent à permettre un aménagement cohérent des zones à urbaniser dans un <b>souci de densification et de gestion économe</b> de l'espace et d'une meilleure <b>optimisation des équipements publics</b>.</p>



Les constructions sont autorisées au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes au secteur, les projets devront être compatibles avec le schéma des orientations d'aménagement.

Dans le sous-secteur AUa, les autorisations de construire pourront être refusées tant que la collectivité n'aura pas réalisé les équipements nécessaires à l'urbanisation de la zone.

• LES ZONES NATURELLES ET AGRICOLES

Zone	Vocation et objectif	Morphologie recherchée
A	<p>La zone A recouvre les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison de la richesse des terres agricoles, et de l'importance de cet outil de production. L'objectif est de stopper le mitage des espaces ruraux en clarifiant les limites avec l'espace urbain et de préserver les secteurs irrigués.</p> <p>Ces secteurs se situent entre le Lagoin et le pied du coteau ainsi que depuis la limite ouest du bourg jusqu'à la limite ouest communale.</p> <p>Les bâtiments à usage d'habitation pourront être autorisés s'ils sont directement liés à cette activité : il s'agit des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole, à caractère fonctionnel ou pour le logement des personnes travaillant sur l'exploitation.</p>	<p>La morphologie recherchée vise à préserver le caractère rural de la zone par une implantation discontinue du bâti.</p> <p>Une harmonie des bâtiments par rapport à l'existant est recherchée.</p> <p>Une attention particulière est demandée au traitement paysager des haies.</p>
N	<p>La zone N recouvre les secteurs de la commune, équipés ou non :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels et des paysages,</li> <li>à conserver en raison de leur caractère rural.</li> </ul> <p>La délimitation de ces zones vise l'équilibre entre le développement urbain, l'activité agricole et la protection des milieux sensibles.</p> <p>Elle se situe au niveau du coteau boisé à l'est de la commune et du Lagoin et de ses abords.</p>	<p>Le caractère rural de la zone sera préservé par l'implantation d'un bâti en recul.</p> <p>L'aspect général des constructions sera maintenu tant au niveau de la hauteur (R+1+C) qu'au niveau de l'aspect extérieur.</p>
Nr	<p>Ce sous-secteur prend en compte le risque naturel d'inondation où s'applique les dispositions du PPRI annexé.</p>	

## 5. EVALUATION DES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLU SUR L'ENVIRONNEMENT

### 5.1. INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Un des grands axes d'action du PLU est la prise en compte de la dimension environnementale dans le développement urbain. Il s'agit de considérer l'ensemble des aspects environnementaux afin de préserver au mieux la richesse écologique et paysagère de la ville qui participe à l'identité et sa qualité globale.

Il s'agit de mesurer les répercussions écologiques, paysagères, les risques de nuisances ou les effets positifs du PLU sur l'environnement.

Les orientations du PLU auront des répercussions sur les thèmes environnementaux suivants :

- l'eau et le contexte hydraulique,
- l'air,
- les milieux naturels,
- les zones agricoles,
- les paysages,
- la qualité de vie.

#### 5.1.1. INCIDENCES SUR L'EAU ET LE CONTEXTE HYDRAULIQUE

Le réseau hydrographique de la commune est composé du Lagoin, qui traverse le territoire à l'est du bourg et de ses affluents.

Le Lagoin est ceinturé par des zones urbanisées et des terrains agricoles. Ces pratiques ont des incidences sur l'eau et sa qualité.

Les principales répercussions du PLU sur l'eau et le contexte hydraulique de la commune sont :

##### ➤ LA PRESERVATION DES ZONES INONDABLES

Le Lagoin et sa ripisylve sont classés en Nr, c'est-à-dire zone naturelle inondable. Cette reconnaissance à travers le PLU du caractère naturel des berges a un impact positif sur la préservation de la diversité biologique des milieux. Elle permet de favoriser la pérennité et la continuité du corridor vert qui borde le cours d'eau.

Ce corridor biologique constitue un habitat relativement naturel, indispensable au maintien de la biodiversité et à la sauvegarde d'espèces vulnérables qui trouvent en lui un abri.

Par ailleurs, le PLU prend en compte le risque inondation en laissant agricole, le secteur situé à l'est du Lagoin. Son classement en zone Ar (agricole inondable) va permettre d'éviter toute construction et de préserver le champ d'expansion des crues et leur libre écoulement.

##### ➤ LA PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'EAU

La qualité de l'eau du Lagoin est estimée bonne ; elle est classée en catégorie 1 B d'après l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

La préservation des espaces boisés autour des cours d'eau (ripisylve et bois) est un point non négligeable en matière de qualité d'eau puisque la végétation joue un rôle épurateur tant physique (piégeage toxiques, sédimentation) que biologique (dégradation biochimiques). Les classements en zones N et Nr sont en adéquation avec cette préconisation.

### 5.1.2. INCIDENCES SUR LA QUALITE DE L'AIR

A travers les orientations émises dans le PLU, la majeure partie du territoire est maintenue en zone naturelle et agricole. L'urbanisation nouvelle restant concentrée près du bourg.

Cela permettra à la commune de conserver la bonne qualité de l'air dont elle bénéficie aujourd'hui en limitant un étalement urbain favorisant les déplacements.

### 5.1.3. INCIDENCES SUR LES MILIEUX NATURELS

Les richesses écologiques existant sur la commune seront prises en compte et mises en valeur de différentes façons.

#### ➤ VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Les formations végétales de bords de cours d'eau présentent un intérêt pour l'accueil de diverses espèces animales et constituent à ce titre une richesse écologique. Elles contribuent à l'épuration des eaux et atténuent le ravinement.

Les orientations du PLU visent les abords du Lagoin et de ses affluents pour leur diversité floristique constituant un habitat privilégié.

#### ➤ VALORISATION DES ESPACES BOISES

Les espaces boisés représentent une partie non négligeable du territoire communal. Ils sont principalement localisés sur les coteaux et versants aux pentes fortes.

Ils constituent un élément important du point de vue de la diversité paysagère. Une partie de ces boisements est également répertoriée en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), "Bois de Bénéjacq, Bordères, Boeil et Bordes" ce qui confirme l'intérêt de la zone.

Afin de préserver la diversité biologique de ce site et d'asseoir le caractère rural de la commune, le PLU a classé en zone naturelle ces espaces boisés également identifiés comme espaces boisés classés pour la majorité.

### 5.1.4. INCIDENCES SUR LES ZONES AGRICOLES

Le maintien de l'activité agricole est un des enjeux principaux du développement de Beuste.

Le PLU a donc défini la protection de l'activité agricole (classée A) reconnaissant l'enjeu agricole en terme de maintien d'entités cohérentes et suffisamment étendues pour assurer leur pérennité.

Il s'agit entre autre des bâtiments d'élevage et des espaces de céréalicultures (irrigués ou non) dont les possibilités d'extension sont prises en compte.

L'organisation de l'expansion urbaine a été réalisée de façon à permettre le maintien de l'activité agricole dans des conditions optimales. Les zones à urbaniser sont localisées en confortement du bourg dans des secteurs en mutation de moindres enjeux agricoles.

Cette organisation va à l'encontre d'un mitage du territoire et met en avant la reconnaissance des entités agricoles existantes et leur pérennisation.

### 5.1.5. INCIDENCES SUR LES PAYSAGES

Le PLU reconnaît et prend en compte l'enjeu paysager qui contribue fortement à l'identité et à la qualité environnementale de la commune.

En concentrant l'urbanisation nouvelle dans les dents creuses du tissu urbain actuel, en conservant de larges entités agricoles (classées A) et en préservant les milieux naturels particuliers (milieux aquatiques, boisements classés en zone naturelle), le PLU permet de conserver aux entités paysagères existantes leur qualité.

Le caractère rural de la commune est ainsi préservé.

### 5.1.6. INCIDENCES SUR LA QUALITE DE VIE

#### ► UN EQUILIBRE FAVORISE ENTRE ESPACES URBAINS, AGRICOLES ET NATURELS

La commune de Beuste au travers du PLU va permettre à l'agriculture de se pérenniser tout en organisant l'expansion urbaine. La commune a choisi de proposer une offre en terrains constructibles afin de répondre à la demande en terrain à bâtir tout en structurant l'extension des zones urbaines de façon à conserver son identité et préserver un équilibre entre zones urbanisées, naturelles et agricoles.

De même, la préservation et la mise en valeur du milieu naturel est également un point important du PLU. En effet le classement en zone N de la vallée du Lagoin et des bois classés qui constituent le poumon vert de la commune, offre des perspectives en matière de biodiversité faunistique et floristique mais également en terme de promenades et découvertes.

Au final, les incidences et les orientations du PLU se traduisent donc par un renforcement et un maintien de ses caractéristiques rurales.

#### ► UNE ANTICIPATION EN TERME DE GESTION DE L'ESPACE LIEE AUX EQUIPEMENTS

La réalisation de principes d'aménagement considérant les équipements futurs permettra d'adapter l'évolution des secteurs concernés aux besoins et de ne pas se trouver sans terrains disponibles adéquats le moment venu, notamment autour du bourg.

L'urbanisation de ces terrains est envisagée dans le cadre d'un schéma d'aménagement d'ensemble. A ainsi été défini un schéma de voirie permettant à la fois de désenclaver certaines parcelles à proximité du bourg, d'améliorer la circulation et donc de structurer le développement général de la commune.

### 5.1.7. INCIDENCES SUR LA SANTE ET SUR LES RISQUES

Un plan de prévention des risques d'inondation est en cours d'élaboration.

Pour ce qui concerne les effets sur la santé de l'activité agricole vis-à-vis des populations, les orientations du PLU visent à une limitation de la co-existence élevage/habitat en prenant notamment en compte les rayons de protection autour des élevages.

### 5.1.8. CONCLUSION

La recherche d'une amélioration par rapport à l'existant est omniprésente dans ce chapitre sur les incidences du PLU sur l'environnement.

Elle se traduit par un programme d'actions (opérations d'aménagement, choix du zonage, réglementations) qui va permettre d'avancer dans ce sens et constitue par la même un certain nombre d'actions qui visent le développement durable.

## 5.2. PRISE EN COMPTE DE LA PRESERVATION ET DE LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

### 5.2.1. PRESERVATION ET VALORISATION DES ESPACES RURAUX ET DES PAYSAGES

Sur le territoire communal, les principaux secteurs remarquables pour leur richesse écologique ou leur intérêt paysager sont :

- le Lagon et sa ripisylve, éléments structurants du paysage,
- le versant du coteau et ses boisements (classés en espaces boisés classés) caractéristiques de la série atlantiques du chêne pédonculé,
- le chemin Henri IV avec ses points de vue sur la plaine de l'Ousse et les Pyrénées,
- le bâti ancien traditionnel du bas pays béarnais.

<b>COMMENT PRESERVER ET VALORISER LES ESPACES RURAUX ET LES PAYSAGES ?</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• considérer l'espace rural comme : - lieu d'activité et de valeur ajoutée</li> </ul>	Classement en zone agricole (A) des entités pérennes regroupant les zones de cultures céréalières et les élevages : situées en rive droite du Lagon et à l'ouest du bourg.
<ul style="list-style-type: none"> <li>- lieu de vie</li> </ul>	Création de zones naturelles (N et Nr) qui permettront la préservation du cadre de vie et d'un ensemble verdoyant et d'espaces verts, zones "poumons". Règlement autorisant l'extension et le changement de destination des constructions en zone N.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• préserver les paysages et les sites majeurs</li> </ul>	La délimitation des zones urbaines a pris en compte les sites paysagers sensibles et remarquables de la vallée du Lagon classé (N). Les bois classés sont également concernés par le classement en N.

### 5.2.2. PRISE EN COMPTE DU SDAGE

Le PLU prend en compte les objectifs définis par le SDAGE.

LES OBJECTIFS DU SDAGE A TRAVERS LE PLU	
• gestion et protection du milieu aquatique	Classement en zone naturelle des cours d'eau (Lagoin et ses affluents), par la création de corridors biologiques qui encadrent les vallées.
• gestion qualitative	Le règlement fixe les règles relatives à l'élimination des eaux usées. Par un classement en zone naturelle des ripisylves et boisement de versants, le PLU limite les impacts des activités humaines sur l'eau.
• gestion des crues	En préservant de l'urbanisation les abords de cours d'eau et surtout du Lagoin, le PLU préserve les conditions d'écoulement des eaux (Nr et Ar).

### 5.2.3. CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

La plaine du Lagoin peut être considérée comme enjeu de diversité biologique où la contribution des activités agricoles, des milieux aquatiques (cours d'eau), des espaces boisés et prairies à cette diversité est importante et nécessite une prise en compte dans le PLU.

COMMENT CONSERVER LA DIVERSITE BIOLOGIQUE ?	
• maintenir des continuités de corridors biologiques autour des cours d'eau	Différents milieux : cours d'eau, bois, espaces agricoles, globalement épargnés des implantations humaines récentes, plus ou moins continus, représentent des axes majeurs de vie, de déplacement et de reproduction pour de nombreuses espèces. Le Lagoin constitue un corridor à préserver dont la préservation est prévue par le PLU (zone Nr).
• maintien d'une activité agricole	Classement en zone A (zone de protection agricole) de grandes entités de production agricole : cultures, prairies. Un maximum de terrains hors centre bourg sont ainsi classés et réservés à cette activité prépondérante sur la commune.
• maintien de la rypisylve	La rypisylve, corridor continu le long des principaux cours d'eau assure à la fois une fonction épuratrice et stabilisatrice du cours d'eau mais est également un refuge et un lieu de vie indispensable au développement de nombreuses espèces floristiques et faunistiques.

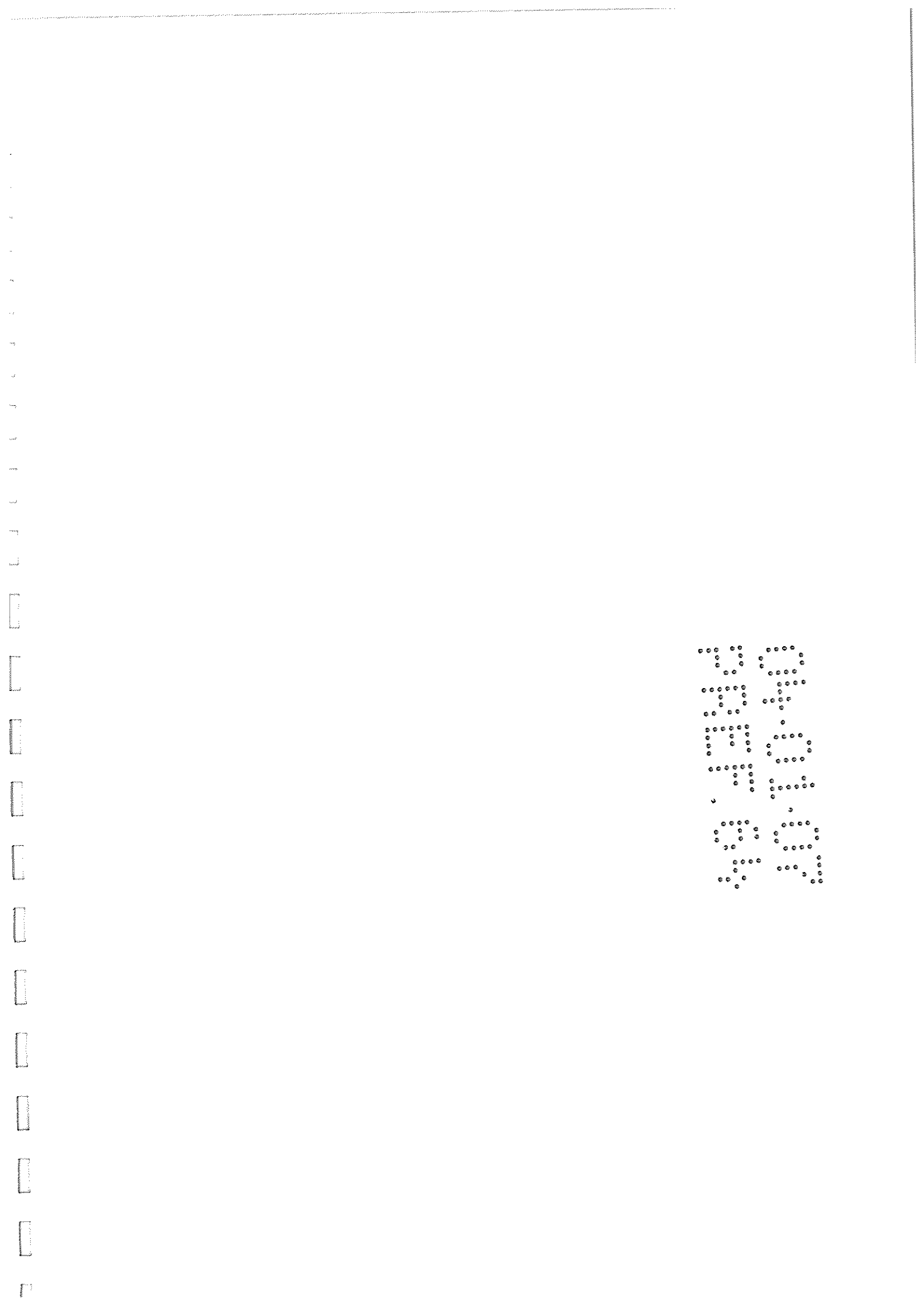
5.2.4. CONSERVATION D'UN EQUILIBRE ENTRE DEVELOPPEMENT URBAIN, ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

La commune de Beuste doit actuellement faire face à une demande soutenue en terrains constructibles. Les principales caractéristiques étant l'agriculture et le caractère rural, il convient de les concilier avec les besoins de construction en préservant le milieu naturel.

CONSERVATION D'UN EQUILIBRE ENTRE DEVELOPPEMENT URBAIN, ESPACES NATURELS ET AGRICOLES	
<ul style="list-style-type: none"> <li>perspectives d'évolution et besoins à satisfaire</li> </ul>	<p>La commune a choisi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>développer son offre en matière d'habitat, de manière maîtrisée</li> <li>diversifier l'offre en logements</li> </ul> <p>pour accueillir une population nouvelle en regroupant les zones urbaines autour du centre bourg (zone AU).</p> <p>Elle a également défini les secteurs qui vont s'urbaniser à plus long terme et a déjà prévu les principes d'aménagements de ces zones.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>conditions de maîtrise de l'urbanisation</li> </ul>	<p>Les perspectives seront réalisées en adéquation avec le développement du milieu agricole puisque l'habitat sera implanté préférentiellement dans le prolongement des zones urbaines existantes où les terrains agricoles sont de plus en plus enclavés. Les zones concernées sont classées AU.</p>

L'environnement aux vues des différents points précités est préservé par les dispositions du PLU. Environ 1/3 de la commune est classée en zone naturelle et met à l'abri de l'activité humaine les sites remarquables et zones particulières d'un point de vue environnemental.

L'économie de la commune et l'urbanisation ne sont pas, pour autant, négligées, puisqu'elles sont intégrées et structurées de manière à assurer la diversité des fonctions, la mixité sociale et un équilibre global de la commune.







**DIRECTION REGIONALE SUD-OUEST**

AGENCE DE BORDEAUX : 9 AVENUE PYTHAGORE DOMAINE DU PELUS BP 30 281 – 33 697 MERIGNAC CEDEX - TEL. 05 56 13 85 82 – TELECOPIE 05 56 13 85 63

AGENCE DE PAU : HELIOPARC - 2, AVENUE PIERRE ANGOT – 64053 PAU CEDEX 9 - TEL. 05 59 84 23 50 – TELECOPIE 05 59 84 30 24

AGENCE DE TOULOUSE: PARC TECHNOLOGIQUE DU CANAL 7 RUE HERMES BAT A 31 520 RAMONVILLE SAINT AGNE - TEL. 05.62.88.77.00 – TELECOPIE 05.62.88.77.19